Quatre-vingt-cinquième année. — N° 8. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 9 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paraît ce jour. Il contient les décret et arrêtés, annoncés dans le présent journal, portant promotions et nominations dans divers ordres et attribution de diverses médailles et récompenses.

Prix: 50 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés du 18 novembre 1952 portant création de régies d'avances (p. 338).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 26 décembre 1952 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (p. 340).

Arrêtés du 25 novembre 1952 conférant la médaille d'honneur de la police française (p. 340).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté portant reclassement (administration centrale de l'air) (p. 340).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 340).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (intendance métropolitaine) (p. 340).

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre admis dans le service d'état-major (p. 340).

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre susceptibles de recevoir une affectation dans le service d'état-major (rectificatif) (p. 342).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 3 janvier 1953 concernant l'application de l'article 19 du décret n° 52-1326 du 15 décembre 1952 relatif aux contrats de crédit différé (p. 342).

Arrêté du 5 janvier 1953 portant agrément d'une société d'assurances (p. 342).

Tableau d'avancement des receveurs buralistes de 2e classe (année 1952) (p. 342).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 344).

Arrêté du 3 janvier 1953 portant constitution, auprès de la direction de l'enseignement du second degré, d'une commission administrative paritaire du personnel de laboratoire (p. 344).

Arrêtés portant promotions et nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie (p. 344).

Arrêté relatif au programme du concours d'entrée à l'école normale supérieure (rectificatif) (p. 345).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 345).

Enseignement supérieur (p. 345).

Enseignement du second degré (p. 345).

Enseignement du premier degré (p. 345).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences des facultés des lettres (p. 346).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie (p. 347).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 22 décembre 1952 approuvant le premier programme quinquennal (1952-1956) des travaux à exécuter sur le réseau routier national à l'aide du fonds spécial d'investissement routier (p. 347).

Arrêté du 21 décembre 1952 autorisant la chambre de commerce de Quimper à effectuer un prélèvement sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Douarnenez (p. 360).

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 360).

Arrêté portant nomination de membres du conseil d'administration de l'aéroport de Paris (p. 360).

Tableau d'avancement des officiers de port pour l'année 1952 et *arrêté* portant promotions (p. 360).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 5 janvier 1953 autorisant la société Energie électrique d'Afrique équatoriale à modifier ses statuts (p. 360).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical (p. 360).

Arrêtés portant nominations, classement, attribution d'un indice, mises en position de mission, détachements, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatifs:

Administrateurs (p. 360).

Administration générale (p. 361).

Administration centrale (p. 361).

Agriculture (p. 361).

Elevage et industries animales (p. 361).

Transmissions (p. 361).

Travaux publics (p. 361).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté fixant le barème des cotisations (accidents du travail) prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les activités du groupe interprofessionnel (rectificatif) (p. 361).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Tableau d'avancement de grade et *arrêté* portant promotions et mutations (corps interministériel des ingénieurs des télécommunications) (p. 362).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 362).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes (p. 363).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunion de commission du jeudi 8 janvier 1953 (p. 363).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions (p. 363).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 364).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la première tranche de la loterie nationale 1953 (p. 364).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacances de chaires (p. 364).

Avis de vacance du poste de directeur technique de la manufacture nationale de Sèvres (p. 365).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de professeurs d'enseignement général, lettres et sciences des centres d'apprentissage (p. 365).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier de Moulins (Allier) (p. 365).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise) (p. 365).

Situation de la Banque de France (p. 366).

Annonces (p. 367).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budget annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Emoluments du personnel;
Cachets artistiques et d'information;
Rémunération des speakers;
Menues dépenses de matériel;
Dépenses de travaux, de fournitures et d'achats de matériel livrable au comptant.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 1.200.000 F.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de deux mois et dans les formes prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 200.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 6.000 F.

Art. 5. — Toutes dispositions antérieures au présent arrêté et relatives au même objet sont abrogées.

Art. 6. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JOSEPH LÉGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits aplicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents.

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française à Cayenne (Guyane) une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Cachets artistiques et d'information;
Rémunération des speakers.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 200.000 F.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de deux mois et dans les formes prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 50.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 3.000 F.

Art. 5. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JOSEPH LÉGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française à Fort-de-France (Martinique) une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Emoluments du personnel;
Cachets artistiques et d'information;
Rémunération des speakers;
Menues dépenses de matériel;
Dépenses de travaux, de fournitures et d'achat de matériel livrable au comptant.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 2.200.000 F.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de deux mois et dans les formes prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 300.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 8.000 F.

Art. 5. — Toutes dispositions antérieures au présent arrêté et relatives au même objet sont abrogées.

Art. 6. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JOSEPH LÉGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française à Saint-Denis (île de la Réunion) une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Emoluments du personnel;
Cachets artistiques et d'information;
Rémunération des speakers;
Menues dépenses de matériel;
Dépenses de travaux, de fournitures et d'achat de matériel livrable au comptant.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 3 millions de francs.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de deux mois et dans les formes prévues aux articles 56 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 300.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 8.000 F.

Art. 5. — Toutes dispositions antérieures au présent arrêté et relatives au même objet sont abrogées.

Art. 6. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 1952.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et à l'information,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JOSEPH LÉGER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 26 décembre 1952 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Arrêtés du 25 novembre 1952 conférant la médaille d'honneur de la police française.

Ces textes sont publiés au numéro 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 5 janvier 1953, les dispositions des arrêtés en date des 30 août 1947, 25 août 1949 et 26 juin 1951 portant promotions de classe et d'échelons parmi les secrétaires d'administration de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air sont annulées en ce qui concerne Mlle Bridonneau (Marie-Ange), secrétaire d'administration de 1re classe.

Compte tenu des prescriptions de l'article 32 du décret n° 46-1156 du 22 mai 1946, Mlle Bridonneau (Marie-Ange) est reclassée ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1946:

Secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, avec une ancienneté remontant au 16 juillet 1945.

Secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, à dater du 16 juillet 1947.

Secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à dater du 16 juillet 1949.

Cet arrêté aura effet pécuniaire à compter du 1er janvier 1951.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 août 1951, page 8361, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « 5120 Caillau (Alain), caporal-chef, né le 3 février 1931 (60 Esc.) », lire: « 5120 Caillou (Jean-Pierre), caporal-chef. ».

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

Détachement INT 4 F.

Maintenance du mois d'avril 1953.

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent:

OFFICIERS

Duru (Roger), intendant militaire de 2e classe, 4e région militaire.
Tristani (Ange), capitaine, 10e région militaire.
Julien (Gabriel), lieutenant, 9e région militaire.

SOUS-OFFICIERS

Valet (Raymond), adjudant, 10e section de C. O. M. A.
Loiseleux (René), sergent-chef, 6e section de C. O. M. A.
Evchenne (Marcel) fl sergent-chef, 451e compagnie de C. O. M. A.
Drouin (Jacques), sergent, 1re section de C. O M A.

I. — *Prescriptions générales.*

Les directeurs de service et les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route.*

Les officiers et sous-officiers en provenance de la métropole et des F. F. A. se tiendront prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 mars 1953.

Ceux en provenance d'Afrique du Nord, bénéficiant de leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront également prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 mars 1953.

Les personnels en provenance d'Afrique du Nord, bénéficiant de leur permission de départs colonial en métropole, rejoindront la 9e section de C. O. M. A. à Marseille à l'expiration de leur permission. Pour ces derniers, leur permission devra être accordée de façon qu'ils puissent rejoindre la 9e section de C. O. M. A. le 25 mars 1953 au plus tard.

Le directeur de l'intendance de la 10e région militaire fera connaître sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, 2e bureau, le nom des officiers et sous-officiers qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.

III. — *Prescriptions particulières.*

1° Les sous-officiers désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er avril 1953.

Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus, il leur sera fait application des dispositions de l'article 37 de l'instruction n° 178000 PM 7 Ae du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p. p., p. 3349), pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement.

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I des personnels désignés ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement, d'urgence au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état, sur format 43,5 × 21, conforme au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1949, page 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y seront portés contrôlés avec soin.

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre admis dans le service d'état-major.

Par décision en date du 2 janvier 1953, les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis dans le service d'état-major et mutés à l'état-major de la région ou de la division dont relève la subdivision antérieurement chargée de leur administration. (La présente décision tient lieu d'avis de mutation.)

ETAT-MAJOR. — 1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Bourgoin (Pierre-Jean), chef de bataillon (subdivision de Paris) (pour régularisation).
Koscziusko (Jacques-Achille), capitaine (subdivision de Paris).
Noguères (Henri-François-Jacques-Marie), capitaine (subdivision de Paris).
Palmer (Michel), capitaine (subdivision de Paris) (pour régularisation).
Chevreul (Raoul-Eugène), lieutenant (subdivision de Paris).
Merle d'Aubigné (Michel), lieutenant (subdivision de Paris).
Saramite (André-Félix-François-Alexandre), lieutenant (subdivision de Paris) (pour régularisation).

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Bernard (Théodore), capitaine (subdivision de Paris).
Tavernier (François-Xavier-Marie-Louis), lieutenant (subdivision de Paris).

Artillerie.

MM.
Pionnier (André-Alfred-Emile), chef d'escadron (subdivision de Paris) (pour régularisation).
Baudry (Jean-Charles-Marie), capitaine (subdivision de Paris).
Jullin (Pierre-Alfred), lieutenant (subdivision de Paris).
Flajollet (Bernard-Louis-Emile), lieutenant (subdivision de Versailles) (pour régularisation).

Transmissions.

M. Comte (André), sous-lieutenant (subdivision de Paris).

Interprètes.

MM.
Foissy (Roger-Albert-Arsène), lieutenant, (état-major de la 1re région militaire).
Fritsch (Ernest-Georges-René), lieutenant (état-major de la 1re région militaire).
Adam (Willy), sous-lieutenant (état-major de la 1re région militaire).

Infanterie coloniale.

MM.
Schlachter (René-Georges-Marc), capitaine (subdivision de Paris).
Roux (Albert-Marie-Louis), lieutenant (subdivision de Paris).

ETAT-MAJOR. — 2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Louchet (Charles-Gaston-Joseph), capitaine (subdivision d'Arras).
Desaint (Michel-André-Joseph), lieutenant (subdivision d'Amiens).
Lecutiez (Georges-Robert-André), lieutenant (subdivision de Lille).
Lepoutre (Marcel-Auguste-Gérard), lieutenant (subdivision de Lille).
Malleret (Jean-Baptiste-Joseph-François-Xavier), lieutenant (subdivision de Rouen).

Arme blindée et cavalerie.

M. Dumesnil (Claude-Charles), lieutenant (subdivision de Rouen).

Artillerie.

M. Engelhard (Robert-Fernand-Louis), capitaine (état-major de la 2e région militaire) (pour régularisation).

Infanterie coloniale.

M. Verle (Pierre-Arsène-Charles), capitaine (subdivision de Laon).

ETAT-MAJOR. — 3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Michel (Pierre-Adolphe-Jean), capitaine (subdivision de Rennes).
Parlant (Alphonse-Pierre), capitaine (subdivision du Mans).

Artillerie.

M. Bore (Pierre-Martial-Louis), lieutenant (subdivision de Nantes).

ETAT-MAJOR. — 4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
De Cuniac (Armand-François-Marie-Bertrand), capitaine (subdivision de Limoges).
Dussert (Jean-Edouard-Guy), capitaine (subdivision d'Angoulême).

Artillerie.

MM.
Dubois (Jean-Edouard-Roger), lieutenant (subdivision de Bordeaux).
Larrat (Jean-René), lieutenant (subdivision de Bordeaux).
Piozet de La Houssaye (Henry-Jean-Paul), sous-lieutenant (subdivision de Bordeaux).

Génie.

M. Dramas (Jacques-Maurice), capitaine (subdivision de Poitiers).

Train.

M. Touzeau (Albert-Paul), lieutenant (subdivision de Limoges).

Interprète.

M. Grun (Christian-Mathias), lieutenant (état-major de la 4e région militaire).

ETAT-MAJOR. — 5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Cabrol (André-Marie-Antoine-Paul), capitaine (subdivision d'Albi).
Sanson (Maurice-Sauveur), capitaine (subdivision de Perpignan).
Comut (Robert-Paul), lieutenant (subdivision de Pau).
Duseigneur (Yves-Charles-Roger), lieutenant (subdivision de Montauban).
Sylvain (René-François), lieutenant (subdivision de Pau).

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Cougul (Eloi-Jean), capitaine (subdivision de Toulouse).
Glaziol (Marie-Auguste-Jean), lieutenant (subdivision de Toulouse).

Artillerie.

MM.
Jambon (Jacques-Louis), capitaine (subdivision de Pau).
Jonquet (Max-François-Jean), capitaine (subdivision de Toulouse).
Marty (André-Marceau-Joseph), lieutenant (subdivision de Pau).
Seassau (Georges), lieutenant (subdivision de Toulouse).

Interprète.

M. Lathene (Louis-Léon-Stéphane), sous-lieutenant (état-major de la 5e région).

ETAT-MAJOR. — 6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Treheux (Jacques-René-Lucien), capitaine (subdivision de Nancy).
Salmon (Jean-Pierre), lieutenant (état-major de la 6e région militaire, S. M. C. F.).

Artillerie

MM.
Foet (Jean-Paul), lieutenant (subdivision de Nancy).
Desouches (Henri-René-Adolphe), sous-lieutenant (subdivision de Nancy).

Interprètes.

MM
Widmaier (Paul-Jean), capitaine (état-major de la 6e région).
Kern (Alfred-Antoine), sous-lieutenant (état-major de la 6e région).

ETAT-MAJOR. — 7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. Huerre (Jean-Auguste-Marie-Joseph), capitaine (subdivision de Nevers) (pour régularisation).

Arme blindée et cavalerie.

M. Bassot (Pierre-Marie), lieutenant (subdivision de Dijon).

Artillerie.

M. Derrien (Georges-Alexandre-Marcel), capitaine (subdivision de Dijon).

Interprète.

M. Eyrignoux (Jean-Marcel-Auguste-Louis), sous-lieutenant (état-major de la 7e région).

Artillerie coloniale.

M. Lanier (Jacques-François), capitaine (subdivision de Dijon).

ETAT-MAJOR. — 8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Baccard (Emile-Gustave), capitaine (subdivision de Chambéry).
Fontbonne (Henri-Eugène), capitaine (subdivision de Saint-Etienne) (pour régularisation).
Heitzmann (Paul-Victor), lieutenant (subdivision de Grenoble).

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Nerson (Roger-Léon), capitaine (subdivision de Grenoble).
Rollin (Pierre-Stephen), capitaine (subdivision de Saint-Etienne).

Génie.

M. Pujol (Jules-Eugène-Henri), lieutenant (subdivision de Saint-Etienne).

Transmissions.

M. Poigny (Jacques), lieutenant (subdivision de Saint-Etienne).

ETAT-MAJOR. — 9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. Libert (René-Paul-Louis), lieutenant (subdivision de Marseille).

Artillerie.

MM.
Maury (Jacques-Siméon-Alphonse), sous-lieutenant (subdivision de Marseille).
Tournier (Marcel-Louis), sous-lieutenant (subdivision de Marseille).

Génie.

M. Dumont (Georges-Joseph-Ernest), chef de bataillon (subdivision de Montpellier) (pour régularisation).

Infanterie coloniale.

M. d'Aiguillon (Marie-Roger-Guy), capitaine (subdivision de Toulon).

ETAT-MAJOR. — 10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Infanterie.

MM.
Aubert (Jean-Léopold), capitaine (division d'Alger).
Baldacci (Aimé-Toussaint), capitaine (division d'Alger).
Caumont (Jean-Marie-Albert), capitaine (division d'Alger).
Laurent (Marcel-Alexandre), capitaine (division d'Alger).

Artillerie.

M. Barreau (Louis-Henri), lieutenant (division d'Alger).

Interprètes.

MM.
Bonavera (Auguste-Edouard-Charles) (division d'Alger).
Guniz (Charles-Antoine) (division d'Alger).

DIVISION DE CONSTANTINE

Infanterie.

MM.
Autouya (Joseph-Raymond), lieutenant (division de Constantine).
Ferrucci (François-Antoine), lieutenant (division de Constantine).
Fischer (Marcel-Auguste), lieutenant (division de Constantine).

Interprètes.

M. Altorffer (Jean-Henri), chef de bataillon (division de Constantine) (pour régularisation).

ETAT-MAJOR DU COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Infanterie.

M. Pissaloux (Robert), lieutenant (subdivision de Tunis).

Arme blindée et cavalerie.

M. Antomori (André-Paul), lieutenant (subdivision de Tunis).

Artillerie.

M. Escard (Lucien-Henri-Fernand), lieutenant (subdivision de Tunis).

ETAT-MAJOR DU COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Infanterie.

M. Pinta (Roger-Paul-Alfred), capitaine (division de Casablanca).

Artillerie.

M. Longchal (Marius), lieutenant (commandement de l'artillerie du Maroc).

Train.

M. Marcel (Alfred-Alexis), lieutenant (commandement du train du Maroc).

ETAT-MAJOR DU COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Train.

M. Lion (René-Maurice), lieutenant (commandement supérieur des troupes en Autriche).

Infanterie coloniale.

M. Tison (Alexandre), lieutenant (commandement supérieur des troupes en Autriche).

ETAT-MAJOR DU COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES ET DE LA ZONE DE DEFENSE D'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — TOGO

Infanterie coloniale.

M. Capponi (Pierre-Jean), chef de bataillon (B. E.) (commandement supérieur des troupes d'Afrique occidentale française).

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre susceptibles de recevoir une affectation dans le service d'état-major.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1952: page 11394, 1re colonne, 4e région militaire, Infanterie, au lieu de: « Billot (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux », lire: « Billot (Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Application de l'article 19 du décret du 15 décembre 1952 relatif aux contrats de crédit différé.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 concernant les entreprises de crédit différé;

Vu le décret n° 52-1326 du 15 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 mars 1952 et relatif aux contrats de crédit différé notamment le 1er alinéa de son article 19,

Arrête:

Art. 1er. — Tout adhérent qui en formule la demande peut obtenir, moyennant le payement d'une somme maximum de 100 F, l'extrait de la liste mensuelle de classement visé à l'article 19 du décret n° 52-1326 du 15 décembre 1952.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1953.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Agrément d'une société d'assurances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son article 9;

Vu l'arrêté du 6 août 1941 relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 6 mars 1947 portant règlement d'administration publique pour le contrôle des sociétés d'assurances en Algérie, notamment son article 1er;

Vu, avec les pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée par la société intéressée;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La société d'assurances L'Abeille, compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre les risques d'accidents, dont le siège social est à Paris, 57, rue Taitbout, est agréée, dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 5 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Tableau d'avancement des receveurs-buralistes de 2e classe (année 1952).

Receveurs-buralistes de 2e classe inscrits pour la 1re classe, 2e catégorie.

1 Gaudon, à Brout-Vernet (Allier).
2 Decombas (Benoit), à Gerzat (Puy-de-Dôme).
3 Bonnet (Ferdinand), à Lavelanet (Ariège).
4 Galbe (André), à Canobes (Pyrénées-Orientales).
5 Mathieu (Pierre), à Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).
6 Lagiron (Emile), à Scorbé-Clairvaux (Vienne).
7 Cote (Marius), à Volvic (Puy-de-Dôme).
8 Mirouze (Pierre), à Martres-Toiosane (Haute-Garonne).
9 Raynal (Marcel), à Ayen (Corrèze).
10 Martin (François), à Scrignac (Finistère).
11 Mitaud (Louis), à Excideuil (Dordogne).

12 Jullien (Jean), à Saint-Jean-de-Muzols (Ardèche).
13 Chappus (Louis), à Briatexte (Tarn).
14 Meunier (Claudius), à Vienne-Estressin (Vienne).
15 Igonet (André), à Etoile (Jura).
16 Roberi (Auguste), à Tallard (Hautes-Alpes).
17 Jahier (Edmond), à Fay-aux-Loges (Loiret).
18 Esprit (Pierre), à Castries (Hérault).
19 Boistard (Robert), à Cormeray (Loir-et-Cher).
20 Pourcin (Aimé), à Lauris (Vaucluse).
21 Millet (Urbain), à Laruscade (Gironde).
22 Boi-nard (Paul), à Javron (Mayenne).
23 Bonnin (Gustave), à Pernes (Vaucluse).
24 Marin (Paul), à Saint-Julien-de-Valgalgues (Gard).
25 Couzinet (Joseph), à Cintegabelle (Haute-Garonne).
26 Bouchard (Jean), à Saint-Trivier-de-Courtes (Ain).
27 Malcoiffe (Frédéric), à Luzy (Nièvre).
28 Calmés (Antoine), à Lacaune (Tarn).
29 Duchesne (Jean), à Hede (Ille-et-Vilaine).
30 Calvet (Jean), à Ansignan (Pyrénées-Orientales).
31 Cluseau (Joseph), à Champdeniers (Deux-Sèvres).
32 Demante (Jean), à Orbec (Calvados).
33 Boudeau (Pierre), à Castelnau-de-Médoc (Gironde).
34 Boiset (Jules), à Valennes (Sarthe).
35 Combes (Etienne), à Thezan-les-Béziers (Hérault).
36 Bouilloux (Emile), à Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).
37 Girard (Jules), à Grenoble, Croix-Rouge (Isère).
38 Malet (Albert), à Latour-de-France (Pyrénées-Orientales).
39 Fougenoux (Emile), à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme).
40 Maurel-Catelin (Raoul), à Peyrestortes (Pyrénées-Orientales).
41 Jordy (Valent), à Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne).
42 Lefebvre (Benoit), à Isques (Pas-de-Calais).
43 Blachere (Marcel), à Saint-Etienne-de-Fontbellon (Ardèche).
44 Gary (Jean), à Clairac (Lot-et-Garonne).
45 Malevergne (Joseph), à Cressensac (Lot).
46 Terme (Marcel), à Frontignan-la-Peyrade (Hérault).
47 Carriat (Louis), à Vence (Alpes-Maritimes).
48 Lebre (Gaston), à Graveson (Bouches-du-Rhône).
49 Masson (Léon), à Prautoy (Haute-Marne).
50 Ballay (Louis), à Ronchamp (Haute-Saône).
51 Euvrard (Pierre), à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).
52 Savy (Auguste), à Puissalicon (Hérault).
53 Dif (Pierre), à Doyet (Allier).
54 Duthel (Jean), à Heyrieux (Isère).
55 Falquerho (Antoine), à Languidic (Morbihan).
56 Padat (Camille), à Colombiers (Hérault).
57 Lafon (Joseph), à Villeneuve-Tolosane (Haute-Garonne).
58 Jourda (Jean), à Nevian (Aude).
59 Tissier (Benoit), à Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire).
60 Lamalle (Lucien), à Lavardac (Lot-et-Garonne).
61 Bessot (Joseph), à Pont-de-Roide (Doubs).
62 Pinel (Alexis), à Livet (Isère).
63 Gaulfres (Louis), à Gallargues (Gard).
64 Prost (Eugène), à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
65 Herlier (Annet), à Maringues (Puy-de-Dôme).
66 Renaud (Louis), à Sainte-Anne-de-Campion (Loire-Inférieure).
67 Alaffile (Eugène), à Déols (Indre).
68 Guerry (Eugénie), à Condé-sur-Huisne (Orne).
69 Laffay (Joannès), à Mornant (Rhône).
70 Lucas (Firmin), à Sainte-Soulle (Charente-Maritime).
71 Dejean (André), à Salles-d'Aude (Aude).
72 Houssen (Albert), à Fontaine-Notre-Dame (Nord).
73 Lafargue (Théophile), à Saint-Michel (Charente).
74 Gayon (Henri), à Vouzan (Charente).
75 Dazin (Louis), à Gommegnies (Nord).
76 Templier (Louis), à Crest (Drôme).
77 Krieg (Valérie), à Katzenthal (Haut-Rhin).
78 Moure (Henri), à Cazaubon (Gers).
79 Roy (Léon), à Bizanet (Aude).
80 Wartel (Felix), à Mer (Loir-et-Cher).
81 Leturmy (Eugène), à Rioz (Haute-Saône).
82 Iche (Henri), à Soual (Tarn).
83 Robert (Jean), à Mas-d'Agil (Ariège).
84 Roux (Georges), à Saint-Astier (Dordogne).
85 Arruffat (Philémon), à Cesseras (Hérault).
86 Houdayer (Georges), à Cerbère (Pyrénées-Orientales).
87 Barfeuille (Abel), à Ariane Puy-de-Dôme).
88 Benon (Anselme), à Saint-Amour-Bellevue (Saône-et-Loire).
89 Foujeanet (Martial), à Seilhac (Corrèze).
90 Menard (Charles), à Murs-Erigne (Maine-et-Loire).
91 Bouchet (Laura), à Cardet (Gard).
92 Lugand (Jean), à Deschaux (Jura).
93 Houze (Marguerite), à Beaugency (Loiret).
94 Deroo (Louis), à Tessy-sur-Vire (Manche).

Receveurs buralistes de 2e classe inscrits pour la 1re catégorie.

1 Seigle (Paul), à Saint-Sauveur (Isère).
2 Lignon (Justin), à Rignac (Aveyron).
3 Leparaut, à Guéméné (Loire-Inférieure).
4 Gaujoux, à Ners (Gard).
5 Bouquin (Marcel), à Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).
6 Bourgeois (Victor), à Pont-Sainte-Marie (Aube).
7 Bajot (Eugène), à Hérisson (Allier).
8 Landry (Marcel), à la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire).
9 Mazauric (Urbain), à Saint-Jean-du-Gard (Gard).
10 Huot (Marcel), à Vandœuvre (Aube).
11 Faivre (Emile), à la Chaux (Doubs).
12 Ferrie (Clovis), à Antignac (Aude).
13 Mellin (Etienne), à Saint-Denis-en-Val (Loiret).
14 Rigal (Gabriel), à Sauve (Gard).
15 Poudevigne (Joseph), à Saint-Cirgues-en-Montagne (Ardèche).
16 Evellard (Albert), à Saint-Gilles (Ille-et-Vilaine).
17 Varennes (Marius), à Villepinte (Aude).
18 Escande (Joseph), à Agel (Hérault).
19 Giraud (Henri), à Lucs-sur-Boulogne (Vendée).
20 Poyet (Antoine), à Grigny (Rhône).
21 Gauthier (Albert), à Genille (Indre-et-Loire).
22 Billot (Pierre), à Arc-sous-Cicon (Doubs).
23 Bonnery (Ernest), à Moussoulens (Aude).
24 Potier (Charles), à Precy-sous Thil (Côte-d'Or).
25 Lagrave (Jean), à Captieux (Gironde).
26 Planes (Joseph), à Montouliers (Hérault).
27 Masson (Léon), à Prauthoy (Haute-Marne).
28 Faucher (Roger), à Grezac (Charente-Maritime).
29 Galien (Joseph), à Marcorignan (Aude).
30 Benetrix (Théodore), à Duras (Lot-et-Garonne).
31 Gautreau (Moïse), à la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres).
32 Tendron (François), à Sucé (Loire-Inférieure).
33 Roussel (Anaïs), à Aigne (Hérault).
34 Frances (Louise), à Oupia (Hérault).
35 Montouillous (Blanche), à Tournes (Ardennes).
36 Rivieres (Gaston), à Raissac-d'Aude (Aude).
37 Poncet (Marie), à Villamblard (Dordogne).
38 Cosnard (Maurice), à Saint Pierre-des-Nids (Mayenne).
39 Perrier (Benjamin), à Moussac (Gard).
40 Vincent (Victor), à Châtel-de-Neuvre (Allier).
41 Blanc (André), à Combas (Gard).
42 Massias (Armand), à Cozes (Charente-Maritime).
43 Roux (Jean), à Reignac (Gironde).
44 Journet (Albert), à Villemoustaussou (Aude).
45 Baroux (Charles), à Wizernes (Pas-de-Calais).
46 Bouche (Madeleine), à Gespunsart (Ardennes).
47 Durand (Irénée), à Montolieu (Aude).
48 Bidaud (Pierre), à Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne).
49 Vernhet (David), au Gua (Aveyron).
50 Chevassu (Paul), au Vernois (Jura).
51 Vinay (Louis), à Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère).
52 Bally (Etienne), à Lentilly (Rhône).
53 Janex (Jean), à Saint-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône).
54 Tisserand (Edmond), à Attignat (Ain).
55 Letrosne (Abel), à Bracieux (Loir-et-Cher).
56 Rigaud (Léon), à Villegly (Aude).
57 Marie (Raymond), à Saint-Pierre-de-Semilly (Manche).
58 Reuil (François), à Cruscades (Aude).
59 Sellier (Henri), à Saint-Martin-des-Noyers (Vendée).
60 Domange (Simon), à Bordes (Indre).
61 Gottinaux (Maurice), à Fauquembergues (Pas-de-Calais).
62 Falourd (Auguste), à Saint-Denis-la-Chevasse (Vendée).
63 Seguy (Joséphine), à Axat (Aude).
64 Vidal (Albert), à Pezens (Aude).

Receveurs buralistes de 2e classe inscrits pour la 2e catégorie.

1 Bastide (Louis), à Cannes et Clairon (Gard).
2 Jeangirard (Charles), à Etalans (Doubs).
3 Mazieres (Firmin), à Pierrefort (Cantal).
4 Richet (Jean), à Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher).
5 Desbordes (Pierre), à Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne).
6 Mary (Paul), à Belvèze-du-Razes (Aude).
7 Triquant (Edmond), à Montbazon (Indre-et-Loire).
8 Gaussens (François), à Cavanac (Aude).
9 Donat (Dominique), à Fanjeaud (Aude).
10 Dubois (Paul), à Palaja (Aude).
11 Massabie (Marcel), à Sauzet (Lot).
12 Ygouf (Ernest), à Saint-Fromond (Manche).
13 Jaunasse (Baptiste), au Dresny-Plesse (Loire-Inférieure).
14 Lamy (Marie), à Volteur (Jura).
15 Léon (Victor), à Entrevaux (Basses-Alpes).
16 Laffay (Joannès), à Mornant (Rhône).
17 Jourde (Léonard), à Javerdat (Haute-Vienne).
18 Arnelot (Honoré), au Sel-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
19 Legeret (Célestin), à Monceau-le-Comte (Nièvre).
20 Boyer (Louis), à Saint-Christophe (Charente).
21 Duclaup (Jean), à Pionnat (Creuse).
22 Auriel (Jean), aux Champs-sur-Tarentaine (Cantal).
23 Motire (Léon), à Veaugues (Cher).

24 Ormeires (Marguerite), à Villalbe (Aude).
25 Chambre (Alexis), à Saint-Bonnet-de-Bellac (Haute-Vienne).
26 François (Frédéric), à Eysines (Gironde).
27 Bouillaud (Jean), à Ladapeyre (Creuse).
28 Julei (Alphonse), à Pierric (Loire-Inférieure).
29 Peyruqueou (Jean), à Biscarosse (Landes).
30 Pelvilain (Marcel), à Saint-Aulaye (Dordogne).
31 Aubry (Angèle), à Muel (Ille-et-Vilaine).
32 Frange (Jean), au Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne).
33 Celerien (Ferdinand), à Saulce-sur-Rhône (Drôme).
34 Rousset (Gustave), à Beaumont-Huriel (Allier).
35 Puyvarau (Henri), à Rocquigny (Ardennes).
36 Trouille (Jean), à Gujan-Mestras (Gironde).
37 Dellong (Edouard), à Bages (Aude).
38 Donati (Vincent), aux Mées (Basses-Alpes).
39 Pajon (Albert), à Ligny-le-Ribault (Loiret).
40 Banon (Camille), à Ancerville (Meuse).
41 Legrand (Fabien), à Montant (Basses-Pyrénées).
42 Couricanes (Lucien), à Aurel (Drôme).
43 Cazenave (Pierre), à Baigts-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
44 Goyon (Roger), à Echallat (Charente).
45 Marceau (Pierre), à Semelay (Nièvre).
46 Cluzel (Louis), à Meillard (Allier).
47 Delomenie (Armand), à Verrières (Charente).
48 Fillatreau (Abel), à Saint-Maigrin (Charente-Maritime).
49 Velay (Pierre), à Grandieu (Isère).
50 Cazetien (Louis), à Maslacq (Basses-Pyrénées).
51 Pillet (Jean), à Boisredon (Charente-maritime).
52 Lesein (Edmond), à la Romagne (Ardennes).
53 Marchet (Jean), à Leguevin (Haute-Garonne).
54 Vicq (Joseph), à Montsoue (Landes).
55 Quillet (Caude), à Saulcet (Allier).
56 Mory (Berthy), à Chanteloup (Loir-et-Cher).
57 Caouder (Emile), à Plouray (Morbihan).
58 Archambault (Joseph), à Varennes-en-Gâtinais (Loiret).
59 Vasseur (Marcel), à Veigne (Indre-et-Loire).
60 Garrigue (Adrien), à Brouilla (Pyrénées-Orientales).
61 Duranteau (Benjamin), à Saint-Mathurin (Vendée).
62 Sicre (Ernest), à Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège).
63 Feuillatre (Renée), à Chailles (Loir-et-Cher).
64 Durand (Georges), à Aragon (Aude).
65 Taillandier, à Thourie (Ille-et-Vilaine).
66 Davry (Marie), à Chiddes (Nièvre).
67 Tuot (Marie), à Vendresse (Ardennes).
68 Dagoreau (Madeleine), à Volnay (Sarthe).
69 Joulia (Marguerite), à Villalier (Aude).
70 Bezard (Yvonne), à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).
71 Gallet, à Beurlay (Charente-Maritime).
72 Hot (Mathilde), à Saint-Izaire (Aveyron).
73 Astruc (André), à Campagnan (Hérault).
74 Lagarde (Yvonne), à Billaux (Gironde).
75 Job (Claire), à Ligueil (Indre-et-Loire).
76 Hemery (Marie-Louise), à Saint-Chartier (Indre).
77 Lepine (Maria), à Pruniers (Loir-et-Cher).
78 Deberghes (Marie), à Saint-Julien-Médoc (Gironde).
79 Fontaine-Senechal (Nelly), à Escaudin (Nord).
80 Larregneste (Marthe), à Bonnut (Basses-Pyrénées).
81 Vallat (Marcel), à Sabran (Gard).
82 Mouriaas (Madeleine), à Lasseube (Basses-Pyrénées).
83 Daumas (Gustave), à Ecoyeux (Charente).
84 Birnbaum (Marguerite), à Chantilly (Oise).
85 Bonnaud (Marcelle), à Esvres (Indre-et-Loire).
86 Cam (Anne-Marie), à Plumelec (Morbihan).
87 Bornes (Marcelle), à Valergues (Hérault).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés portant promotions et nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie.

Ces textes sont publiés au numéro 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale:

Directeur du cabinet,

M. Marcel Bouisset, agrégé de l'Université, ancien membre de l'école française d'Athènes, inspecteur général de l'instruction publique.

Conseiller technique.

M. Raymond Poignant, auditeur au conseil d'Etat.

Chef de cabinet,

M. André Portal, sous-préfet hors classe.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Pierre Fournioux, magistrat.

M. Gabriel Daumain de Saint-Pourçain, journaliste (relations avec le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union française).

Attachés de cabinet.

M. Alphonse Dutouquet, administrateur civil (relations avec l'Assemblée nationale).

Mme Adrienne Marti, licenciée ès lettres et en droit (relations avec la presse).

Chargés de mission.

M. Roger Hautemer, directeur adjoint d'école nationale.

M. Pierre Cayrel, professeur agrégé, ancien membre de l'école française de Rome.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marcelle Guilieux.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953.

ANDRÉ MARIE.

Constitution, auprès de la direction de l'enseignement du second degré, d'une commission administrative paritaire du personnel de laboratoire.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, notamment l'article 22;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu le décret du 3 mars 1951 relatif au statut particulier du corps d'aides et d'aides techniques de laboratoires des établissements d'enseignement du second degré,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé auprès de la direction de l'enseignement du second degré une commission administrative paritaire compétente à l'égard des aides de laboratoire, des aides de laboratoire spécialisés et des aides techniques des établissements d'enseignement du second degré.

Art. 2. — La composition de cette commission est fixée conformément au tableau ci-dessous:

GRADE	NOMBRE	
	Titulaires.	Suppléants.
Représentants de l'administration.		
Le directeur général de l'enseignement du second degré	1	1
Un inspecteur général des sciences physiques.	1	1
Un inspecteur général des sciences naturelles.	1	1
Un proviseur ou une directrice	1	1
Un intendant ou une intendante	1	1
Un administrateur civil	1	1
Représentants du personnel.		
Aides techniques	2	2
Aides spécialisés	2	2
Aides de laboratoires	2	2

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Programme du concours d'entrée à l'école normale supérieure.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1952: page 11715, 1re colonne, dernière ligne, au lieu de: « Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur pour le concours de 1953 », lire: « Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur pour le concours de 1954 ».

Administration centrale.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Mineur, née Cloche (Gabrielle), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'éducation nationale, est maintenue à la disposition du ministre des affaires étrangères pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, pour occuper l'emploi d'attaché culturel à l'ambassade de France au Brésil.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Festugière (André-Jean), directeur d'études non cumulant à l'école pratique des hautes études (5e section), est détaché pour une durée d'un mois, à compter du 15 décembre 1952, auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions d'enseignement à l'université de Berkeley (Californie) (U. S. A.).

Par arrêté du 5 janvier 1953:

M. Marjolin (Robert), agrégé des facultés de droit, est maintenu en position de détachement et mis à la disposition du président du conseil des ministres, pour exercer les fonctions de commissaire général adjoint du plan de modernisation et d'équipement du 1er octobre 1947 au 15 avril 1948.

M. Marjolin (Robert), agrégé des facultés de droit, est maintenu en position de détachement et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de secrétaire général de l'organisation européenne de coopération économique du 16 avril 1948 au 15 avril 1953.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Wegmann (Louise), directrice de collège, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer les fonctions de directrice du collège protestant français de jeunes filles de Beyrouth.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Monteil (Rosa), directrice de collège, est maintenue rétroactivement en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er octobre 1945, en vue d'exercer les fonctions de directrice du lycée français du Caire.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Monteil (Rosa), directrice de collège, est maintenue rétroactivement en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1940, en vue d'exercer les fonctions de directrice du lycée français du Caire.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Lagniel (Maurice), principal du collège, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer les fonctions de directeur du lycée franco-arabe d'Alep (Syrie).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Hillion (Marcel), principal de collège, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer les fonctions de directeur du collège Louis-Pasteur à Santiago-du-Chili.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Roux, née Arnaud (Jeanne), professeur agrégé de lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'institut français d'Athènes (Grèce).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Bègue (Armand), professeur licencié d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de professeur à Brooklyn-Collège (U. S. A.).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Mesenberg (Sonia), institutrice de 3e classe du département de Seine-et-Oise, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de chargé de cours d'anglais au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Bodaine (Albert), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur au lycée d'Addis-Abeba (Ethiopie).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Bodaine, née Filleul, institutrice de 4e classe du département de la Seine, est maintenue, du 1er janvier 1952 au 20 avril 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de Français au lycée Esteklal, à Kaboul (Afghanistan).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Bodaine, née Fil'eul, institutrice de 4e classe, du département de la Seine, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée d'Addis-Abeba (Ethiopie).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Loquet (Maurice), instituteur de 3e classe, du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur au lycée de Mansourah (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Thomas (Lucette), institutrice de 6e classe, du département de la Marne, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français du Caire (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Merandat (Suzanne), institutrice de 6e classe, du département du Rhône, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée franco-égyptien d'Héliopolis (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Debazac (Alberte), institutrice de 6e classe, du département de la Seine, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée du Caire (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Cazes (Lucienne), institutrice de 2e classe, du département de la Seine, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée du Caire (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Gibon (Louis), instituteur de 4e classe, du département de la Seine, est maintenu pour deux périodes, du 14 avril 1947 au 13 avril 1952 et du 14 avril 1952 au 30 septembre 1956, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue A.-Moisant, Paris.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Theveneau (Pierre), instituteur de 4e classe, du département de la Seine, est maintenu pour deux périodes, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952 et du 1er octobre 1952 au 30 septembre 1957, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue A.-Moisant, Paris.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Philbert (Lucien), instituteur hors classe, du département de la Seine, est maintenu pour deux durées, du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952 et du 1er octobre 1952 au 30 septembre 1954, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue A.-Moisant, Paris.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Metzger, née Geandot, institutrice de 3e classe, du département de la Seine, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur au collège français de Buenos Aires (Argentine).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Furic (Paule), institutrice de 5e classe, du département du Finistère, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français de Port-Saïd (Egypte).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Rabalin (Maurice), instituteur de 6e classe, du département de Seine-et-Marne, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de lecteur à l'université de Liverpool (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Legendre (Marcel), instituteur de 2e classe, du département de l'Eure, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur au lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Souyet, née Joubert, institutrice de 3e classe, du département de l'Isère, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de jardinière d'enfants au collège Louis-Pasteur à Santiago du Chili.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Serre, née Gaussin, institutrice de 2e classe, du département de la Moselle, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice à Merzig (Sarre).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Serre (Louis), instituteur de 4e classe, du département de la Moselle, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de directeur de l'école française à Merzig (Sarre).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Dutheil (Marie), institutrice hors classe, du département de la Charente, est maintenue pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français de Lisbonne (Portugal).

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mme Martinez, née Boudes, institutrice de 3e classe, du département de l'Aveyron, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 6 avril 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français de Madrid.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Jouquin (Michel), instituteur de 3e classe, du département de Seine-et-Oise, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Addis-Abeba (Ethiopie).

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Briolay (Ulysse), instituteur de 4e classe, du département de la Sarthe, est mis pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Espinat (Daniel), instituteur de 4e classe, du département du Cantal, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre, pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'école militaire préparatoire technique de Tulle.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Simon (Georges), instituteur de 6e classe, du département de la Sarthe, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre, pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Avignon (Léopol) instituteur de 5e classe, du département de l'Allier, est mis, pour une durée allant du 7 décembre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences des facultés des lettres.

Par arrêté du 22 décembre 1952, sont inscrits sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences dans les facultés des lettres :

1° *Philosophie.*

MM. Anglès d'Auriac, Bloch, Bourgey, Burgelin, Canguilhem, Chastaing, Chateau (psychologie-pédagogie), Devivaise, Friedmann, Goldschmidt, Mlle Lewis, MM. Metais, Navratil, Pucelle.

2° *Grec.*

MM. Amandry, Chamoux, Defradas, Germain, Irigoin, Lacombrade, Metzger, Mugler, Vian.

3° *Latin.*

MM. Andriou, Beaujeu, Brisson, Desmouliez, Fontaine, Haury, Jumeau, Le Bonniec, Lefèvre (latin médiéval et néo-latin), Miniconi, Poncelet, Rambaud, Raynaud de Lage (latin médiéval et néo-latin), Ruffol, Schilling, Vallet.

4° *Philologie française, langue et littérature françaises du moyen âge et de la Renaissance, langues romanes.*

a) Grammaire et philologie. — MM. Antoine, Mouret, Pignon, Straka philologie romane).

b) Langue et littérature françaises du moyen âge. — MM. Foulon, Pourrier, Jonin, Mlle Lods, M. Raynaud de Lage.

c) Langues romanes. — M. Camproux.

d) Histoire de la langue française. — M. Guiraud.

e) Phonétique. — M. Straka.

5° *Langue et littérature françaises modernes et littérature comparée.*

a) Langue et littérature françaises modernes. — Mlle Frandon, MM. Garagon, Lebois, Levaillant, Lorthiol, Osmont, Picard (Raymond), Prigent, Rebout, Ricatte, Robert Guy, Ternois, Vier.

b) Littérature comparée. — Mlle Batard, MM. Bémol, Escarpit, Granjard, Mlle Tuzet, M. Voisine.

6°

a) Histoire romaine et grecque et archéologie. — MM. Amandry (archéologie), Bruhl, Chamoux, Hatt (antiquités nationales), Metzger, Picard (Gilbert).

b) Langue et littérature de l'Orient ancien. — MM. Ghirshman (histoire des civilisations iraniennes, archéologie orientale), Haguenauer (histoire et civilisation de l'Extrême-Orient), Sainte-Fare-Garnot, Schlumberger (histoire et archéologie de l'Orient), Vercoutter (égyptologie).

c) Histoire des religions. — MM. Orcibal, Sainte-Fare-Garnot.

7° *Histoire du moyen âge.*

MM. Combes, Courtois, Dossat, Duby, Guillemain, Lombard, Musset.

8° *Histoire moderne et contemporaine.*

MM. Calvet, Castellan, Charles, Chevallier (François), Girard, Léon, Schnerb.

9° *Histoire de l'art et musicologie.*

MM. Boyer (Ferdinand), Chailley (musicologie, Chastel, Moisy, Pariset.

10° *Géographie.*

MM. Chevalier, Jorré, Juillard, Onde, Pinchemel, Pouquet.

11° *Anglais.*

MM. Asselineau, Ritz.

12° *Allemand.*

MM. Brachin, Grappin, Marache (Maurice), Schneider.

13° *Langue et littérature slaves.*

MM. Coquart, Granjard, Triomphe.

14° *Langue et littérature italiennes.*

M. Margueron, Mlle Martin, MM. Renucci (Paul), Tosi.

15° *Langue et littérature espagnoles.*

MM. Denis, Geneste, Krynen, Mérimée.

16° *Langue arabe et études islamiques.*

MM. Marçais, Pellat.

La liste ainsi établie annule et remplace les listes précédentes.

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Par arrêté du 22 décembre 1952, la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie (section médecine) est établie ainsi qu'il suit:

Anatomie.

MM. Duroux, Garraud, Lecuire.

Anatomie pathologique.

M. Vermes.

Bactériologie.

MM. Aversenq, Gruny, Minck, Schaefer.

Biochimie médicale.

MM. Blanc, Gonnard, Taillandier.

Médecine légale.

MM. Colin, Fraissé, Marchand, Ollivier, Roche, Witas.

Histologie et embryologie.

MM. Assenmacher, Aron, Barry, Baud, Bonhomme, Carles, Chambon, Chevreau, Gineste, Jullien, Lavedan, Marois, Patay, Planel, Racadot, Sentoine, Stoll.

Hygiène.

MM. Gervois, Taquet.

Histoire naturelle médicale et parasitologie-microbiologie.

Mlle Buttner, MM. Chabaud, Gruny, Jacquemin, Lapierre, Mme Rouget, M. Roux.

Pathologie exotique.

M. Moretti

Pathologie expérimentale.

M. Castaigne.

Pharmacologie.

MM. Mercier (Jacques), Schmidt.

Physiologie.

MM. Arnould, Bourlière, Chatonnet, Gross, Colombies, de Léobardy, Thuillant, Neverre.

Physique.

MM. Barrault, Cara, Casanova, Duhamel, Mlle Gex, MM. Gros, Joliet, Kofmann, Moret, Pellerin, Roucayrol.

Chirurgie opératoire.

M. Labry.

Odonto-stomatologie

MM. Benoit, Bernheim, Dufreche.

Obstétrique.

M. Ribon.

La liste ainsi établie annule et remplace les listes précédentes.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 22 décembre 1952 approuvant le premier programme quinquennal (1952-1956) des travaux à exécuter sur le réseau routier national à l'aide du fonds spécial d'investissement routier.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 portant création d'un fonds spécial d'investissement routier;

Vu le décret du 6 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 30 octobre 1935 simplifiant la déclaration d'utilité publique en matière de routes nationales;

Vu le décret du 2 mai 1936 portant règlement d'administration publique, relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le premier programme quinquennal des travaux d'amélioration du réseau routier national métropolitain à réaliser à l'aide des crédits provenant du fonds spécial d'investissement routier, et dont la liste figure sur le tableau annexé au présent décret.

Sont reportées sur cette liste les opérations figurant à la première tranche du programme quinquennal approuvée par le décret n° 52-556 du 16 mai 1952, modifié le 22 août 1952.

Ledit décret du 16 mai 1952 modifié est abrogé.

Art. 2. — Pour l'exécution de ceux de ces travaux qui n'ont pas encore été commencés et qui ont déjà été déclarés d'utilité publique après enquête effectuée conformément au décret du 2 mai 1936, l'Etat pourra procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions nécessaires, dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent décret.

Pour l'exécution des autres travaux, la déclaration d'utilité publique sera prononcée ultérieurement en tant que de besoin.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

PREMIER PLAN QUINQUENNAL

(1952-1956)

d'amélioration du réseau routier national métropolitain

CHAPITRE Ier

Aménagement des grands itinéraires.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Itinéraire Paris—Strasbourg.		
Seine	4	Travaux de première sorte: Aménagement de l'avenue Gallieni à Joinville-le-Pont. Aménagement entre la N. 303 et le C. V. O. 6 à Champigny-sur-Marne. Stabilisation de sol et aménagement entre les rues Martelet et de Dunkerque à Champigny-sur-Marne. Opérations individualisées: Aménagement des C. D. 123 *bis* et 123.
Seine-et-Oise...	4	Travaux de première sorte.
Seine-et-Marne.	4	Opérations individualisées: Déviation de Tournan. Déviation de Rozay-en-Brie. Déviation de Fontenay-Trésigny. Déviation de Gretz (P. S. sur le chemin de fer de l'Est).
Marne	4	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de Thiéblemont. Déviation de Sézanne. Déviation d'Esternay. Déviation de Sommesous. Déviation de Connantre. Déviation de Vitry-le-François (amorce).
Haute-Marne..	4	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de Saint-Dizier.
Meuse	4	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de la Houpette. Déviation de Void. Déviation de Saulx-en-Barrois. Déviation de Stainville. Déviation de Lay-Saint-Rémy. Déviation de Ligny-en-Barrois (amorce côté Paris).
Meurthe-et-Moselle.	4	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Contournement de Nancy. Contournement de Blâmont. Rectification des « Œufs-Durs ». Contournement de Lunéville. Rectification de Bénaménil.
Moselle	4	Opérations individualisées: Rectification dans la traversée d'Heming. Contournement de Phalsbourg.
Bas-Rhin	4	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Suppression d'un P. N. à Saverne. Contournement de Wasselonne. Aménagements divers (rescindement à Marlenheim, virage de la Colonne, Marmoutier et Bellevue). Rescindement à Illenheim.
Itinéraire Calais—Vitry-le-François.		
Pas-de-Calais..	44, 37, 43	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de Saint-Omer. Déviation d'Arques. Déviation de Wittes et Racquinghem. Déviation d'Aire-sur-la-Lys. Déviation de Chocques. Déviation de Béthune. Sorties Nord d'Arras, avec raccordement à la N. 50.
Somme	37	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de Péronne. Déviation de Doingt.
Aisne	44	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation autour de Laon (branche Ouest, côté la Fère). Déviation autour de Laon (branche par N. 2). Déviation autour de Laon (branche Nord). Déviation de Vendeuil. Déviation de Seraucourt. P. S. de franchissement de la N. 40 à Roupy. Déviation de Beauvois-Vaux.
Marne	44	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation de la Veuve. Déviation de Sillery. Déviation des Petites-Loges. Ecrêtement aux abords du C. D. n° 19. Amélioration du profil en long à la Neuvillette. Rectification à la sortie Sud de Reims. Déviation de la Chaussée. Rectification de Gravelines. Déviation de Châlons-sur-Marne.
Itinéraire Paris—Lyon par Auxerre.		
Seine	7	Travaux de première sorte. Opérations individualisées: Déviation pour l'aménagement de l'aérodrome d'Orly.
Seine-et-Marne.	5	Opérations individualisées: Déviation de Moret. Déviation de Ponthierry. Déviation de Chailly-en-Bière. Aménagement de la côte de Paris et du boulevard circulaire à Fontainebleau. Doublement ou élargissement de la chaussée entre le département de Seine-et-Oise et Fontainebleau.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Yonne	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Villeneuve-la-Guyard.
		Rectification de Champigny.
		Pont de Pont-sur-Yonne.
		Traverse de Pont-sur-Yonne.
		Virage de la Vanne.
		Déviation de Sens.
		Déviation de Villeneuve-sur-Yonne.
		P. S. de Joigny.
		Rectification d'Armeau.
		Rectification de la Chaînette à Auxerre.
		Déviation de Cravant-Vermenton.
		Rectification à la sortie Sud du tunnel de Saint-Moré.
		Rectification des Minimes à Avallon.
		Rectification du pont de Cercé.
		Déviation de Cussy-les-Forges.
Côte-d'Or	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Bierre-en-Morvan.
		Rectification de Pochey.
		Déviation de Lacanche.
		Déviation d'Ivry-en-Montagne.
		Rectification du Bras-de-Fer.
		Déviation de Larochepot.
		Pont de Corpeau.
		Déviation de Jouey-Pont-de-Colonne.
		Déviation de Saint-Aubin-Gamay.
Saône-et-Loire.	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Chagny.
		Déviation de Châlon-sur-Saône.
		Déviation Sud de Mâcon.
		Traverse de Pontanevaux.
		Traverses de Saint-Oyen et Saint-Albain.
Rhône	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Rectification au Nord de Lyon.
		Déviation de la croisée de Belleville.
		Déviation de Saint-Georges-de-Reneins.
		Élargissement entre Vaise et Champagne.
		Déviation Anse-Villefranche.
Itinéraire Paris—Bordeaux—Hendaye.		
Seine-et-Oise ..	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Trappes.
		Déviation d'Ablis.
		Déviation de Rambouillet.
Eure-et-Loir....	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Ecrêtement au P. K. 73.
		Déviation de Bonneval.
		Déviation de Cloyes.
		Suppression du P. N. d'Autheuil.
Loir-et-Cher....	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		P. N. de Saint-Ouen.
		P. N. de Villechauve.
		Déviation de Vendôme et carrefour de Fontaine.
		P. N. et déviation de Pezou.
Indre-et-Loire..	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Château-Renault.
		Rectification de virages, écrêtements, élargissement général à Sainte-Catherine-de-Fierbois.
Vienne	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Valence.
		Déviation de Port-de-Piles.
		Rectification du virage dit du « Monument Renault ».
		Déviation de Châtellerault.
		Déviation de Vivonne.
Deux-Sèvres....	10	Travaux de première sorte.
Charente	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Roullet.
		Déviation d'Angoulême.
		Déviation de Barbezieux.
Charente-Maritime.	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Chevanceaux.
		Déviation de Montlieu-la-Garde.
Gironde	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Suppression du P. N. avenue Thiers.
		Déviation de Belin.
		Suppression du P. N. de la Grave.
		Rectification entre Saint-André-de-Cubzac et Cavignac.
		Déviation de Cavignac.
Landes	10	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Suppression du P. N. de Labenne.
		Suppression du P. N. de Labouherre.
Basses-Pyrénées.	10	Travaux de première sorte.
Itinéraire Paris—Brest.		
Seine-et-Oise...	12	Opérations individualisées :
		Déviation de Houdan.
		Redressement du tracé au Pontel.
Eure-et-Loir ...	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Marolles.
		Déviation de Goussainville.
		Déviation de Dreux.
Eure	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Verneuil.
Orne	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Mortagne.
		Rectification de virages entre les P. K. 31 et 36.
		Déviation au droit du P. N. n° 15.
		Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon.
Mayenne	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Rectification du virage de Rocheret.
		Rectification du virage des Haies.
		Rectification du virage entre les P. K. 37,4 et 37,8.
		Rectification au P. N. de la gare de Javron.
		Ecrêtement de la butte de Vautorte.
Ille-et-Vilaine..	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Rectification de Bedée.
		Rectification de la Pellerine.
		Rectification de la Chapelle-Janson.
		Rectification de Beaucé.
		Rectification de Romagné.
		Rectification de Ville-Rouge.
Côtes-du-Nord.	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Rectification de Broons.
		Rectification de Plounerin.
		Déviation de Lamballe.
		Rectification et écrêtement à la Fontaine-Aurain.
Finistère	12	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Reprise de l'ancien tracé du P. K. 64 au P. K. 69-9.
		Redressement du P. S., du P. K. 26-4 au P. K. 26-5.
		Rectification de courbe à Saint-Thégonnec.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
		Itinéraire Paris—Côte normande.
Eure	13	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation d'Evreux.
		Déviation de la Rivière-Thibouville.
Calvados		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	179	Rectification des virages de Marolles.
	834	Déviation de Touques.
		Itinéraire Paris—Le Havre.
Seine-et-Oise..	13 et 13 *bis*.	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation d'Epones Mézières.
		Déviation des Ciments français.
		Déviation de Mantes-Rosny.
Eure	13 *bis*.	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Elargissement du P. I. à l'entrée de Vernon.
		Déviation de Vernon.
		Déviation de Gaillon.
		Déviation de Vaudreuil.
		Déviation de Pont-de-l'Arche.
Seine-Inférieure.	13 *bis*.	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Barentin.
		Déviation d'Yvetot.
		Déviation de Bolbec.
		Routes d'accès au pont de Tancarville.
Eure		Branche Ouest, branche Est, raccordement des deux branches (service ordinaire de la Seine-Inférieure).
		Tronc commun de Saint-Samson à Foulbec.
		Raccordement à la R. N. n° 815 de Foulbec à Boulleville.
Seine-Inférieure.		Raccordement à la R. N. n° 182.
		Raccordement à la R. N. n° 13 *bis*.
		Itinéraire Paris—Lyon par Nevers.
Seine-et-Oise..	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Corbeil-Essonnes.
Seine-et-Marne	7	Opérations individualisées:
		Déviation de Nemours.
Loiret	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Passages à niveau de Cepoy et Chalette.
		Déviation de Montargis-Nord.
		Déviation de Montargis-Centre.
		P. N. de Nogent-sur-Vernisson (et déviation).
		Déviation de la Bussière.
Nièvre	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Magny Cours.
		Déviation de Saint-Pierre-le-Moutier.
		Déviation de Nevers.
		Elargissement du P. S. sur la voie ferrée Nevers-Chagny.
Allier	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Suppression du P. N. de Toulon-sur-Allier.
		Aménagement des abords du pont de Lapalisse.
Loire	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification de Saint-Symphorien-en-Lay.
		Amélioration du tracé à Roanne et suppression du P. N. du Coteau.
Rhône	7	Opérations individualisées:
		Déviation de la Tour-de-Salvagny.
		Déviation de Bully.
		Déviation de Fleurieux-sur-Arbresle.
		Rectification du Martier, de la Croisette et au P. K. 26,65.
		Itinéraire Lyon—Vintimille.
Isère	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation au Sud de Vienne.
		Déviation du Péage-de-Roussillon.
Drôme	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Saint-Rambert-d'Albon.
		Déviation de Valence.
		Déviation de Donzère.
		Déviation de Saint-Vallier.
		Déviation de Pierrelatte.
Vaucluse	7	Opérations individualisées:
		Déviation de Courthézon.
		Déviation de Saint-Louis.
		Suppression du cassis de Saint-Louis.
		Rectification au Nord de Mornas.
		Déviation entre Bédarrides et Bompas.
Bouches-du-Rhône.	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Amélioration de la traverse d'Orgon.
		Virage des Plâtrières.
		Evitement du plan d'Orgon.
		Evitement de Châteauneuf-le-Rouge.
		Rectification à Cazan.
		Amélioration du tournant de Vernègues.
		Déviation de Saint-Cannat.
		Rectification du virage de l'Angesse.
Var	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation des Blais.
		Rectification de la cassse de Cauvin et des Quatre-Chemins des Arcs.
		Déviation à l'Oratoire et à la Femme-Morte.
		Déviation de Puget-sur-Argens.
		Déviation à Plassans et au Luc.
Alpes-Maritimes.	7	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Route du bord de mer Nice-les Cavaliers.
		Elargissement de la promenade des Anglais.
		Déviation de Cannes—Antibes (amorce).
		Traverse de la Bocca.
		Itinéraire Marseille—Bordeaux.
Bouches-du-Rhône.	113	Opérations individualisées:
		Déviation entre le Baou et la Tête-Noire.
		Déviation entre les Guigues et Lançon.
		Rectification entre la Tête-Noire et l'Arc.
		Déviation entre les Pennes et le Baou.
Gard	113	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation d'Uchaud.
		Déviation de Milhaud.
		Déviation de Fourques.
		Déviation de Bellegarde et pont du Canal.
		Déviation entre les P. K. 5,8 et 9,6
		Elargissement et redressement entre les P. K. 21 et 27, et 13,3 et 21.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Hérault	113	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation au Sud de Béziers.
		Déviation de la Thongue.
		Déviation de Saint-Brès.
		Opération de Gigean-Est.
		Opération de Béziers-Valros.
		Levée de Mèze.
		Rectification, élargissement entre les P. K. 7 et 19.
		Elargissement du pont de Vesse à Lunel.
		Pont de Montagnac.
		Pont de Cadoule.
		Pont du Lez.
		Pont du Dardaillon.
Aude	113	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Lézignan.
		Rectification de la Rigole.
		Elargissement du pont au P. K. 12.
		Rectification entre les P. K. 31,9 et 32,5.
		Aménagement du Pont-Neuf à Carcassonne.
		Suppression du P. N. de Bouzens et contournement de l'agglomération.
		Aménagement du P. S. de l'Hospitalet.
		Suppression du P. N. de Montredon (amorce).
Haute-Garonne		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	20	Suppression du P. N. de Lalande.
	113	Suppression du P. N. de Saint-Agne.
	113	Déviation de Baziège, 1re section.
	»	Déviation de Baziège, 2e section.
	»	Liaison R. N. n° 20, C. D. 4, Rocade à Toulouse.
	20, 113	Aménagement de la traverse de Toulouse.
	20	Rocade, branche Ouest.
	20	Pont de Castelnau-d'Estrétefonds.
Tarn-et-Garonne.	113	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	20, 113	Déviation de Grisolles.
	113	Mise hors d'eau à Lamagistère.
	»	Déviation de Valence-d'Agen.
	»	Aménagement du carrefour de la Vitarelle.
Lot-et-Garonne	113	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification de Port-Sainte-Marie.
		Rectification d'Anguillon.
		Rectification entre les P. K. 28,5 et 29,9.
Branche Narbonne—Le Perthuis de l'itinéraire Marseille—Bordeaux.		
Pyrénées-Orientales.	9	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Elargissement du pont sur le Réart.
		Elargissement du pont sur la Cantarranne.
		Elargissement du pont Saint-François.
		Amélioration du carrefour avec la R. N. 114.
Aude	9	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification entre les P. K. 34 et 50.
Itinéraire Paris—Toulouse—Bourg-Madame.		
Seine	20	Travaux de première sorte.
Seine-et-Oise...	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Linas-Montlhéry.
		Déviation de Longjumeau.
		Déviation d'Arpajon.
		Déviation d'Etampes.
		Déviation d'Etrechy.
		Déviation de Monnerville.
		Déviation d'Angerville.
Eure-et-Loir....	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Toury.
Loiret	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation d'Artenay.
		Déviation de la Croix-Briquet.
		Déviation d'Orléans au Nord de la Loire.
		Renforcement du P. S. de Saint-Cyr-en-Val.
Loir-et-Cher...	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Nouan-le-Fuzelier.
		Reconstruction du pont de la Motte-Beuvron.
		Reconstruction du pont de Salbris.
		Reconstruction du pont de la Loge.
Cher	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Renforcement du pont sur les voies de la S. N. C. F. à Vierzon.
		Virage des Maisons-Rouges et pont sur l'Arnon.
Indre	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification du virage de Tendu (P. K. 58,5 à 59,8).
		Rectification du virage de Tendu (P. K. 59,9 à 61,4).
		Amélioration des virages de Celon.
		Contribution à la reconstruction du pont Arago à Châteauroux.
		Barrières oscillantes au P. N. du P. K. 38,6.
		Pont d'Argenton-sur-Creuse (élargissement).
Haute-Vienne..	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Bessines.
		Rectification des virages de Razès (Chantelouble).
Corrèze	20	Opérations individualisées:
		Rectification des virages de Bariolet.
		Traverse d'Uzerche (murs de soutènement).
		Rectification des virages du Breuil;
		Rectification des virages de la Juncasse.
		Rectification des virages du Maubech.
		Elargissement du pont de Donzenac.
		Rectification des virages des Cordamines.
Lot	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification de tracé sur diverses sections (Cressensac, Frayssinet-le-Gourdonnais).
		Elargissement du pont Louis-Philippe à Cahors.
Tarn-et-Garonne.	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Suppression du P. N. de Caussade.
Haute-Garonne	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Elargissement du P. I. de Langlade.
		Suppression ou aménagement du P. N. de Langlade.
Ariège	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Suppression du P. N. de Bonpas.
Pyrénées-Orientales.	20	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Reconstruction du pont international de Bourg-Madame.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Itinéraire Belfort—Chalon-sur-Saône.		
Haute-Saône...	19	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification de Frotey-lès-Vesoul.
		Rectification de la Vaugine.
		Rectification du pont des Barres à Frahier.
		Rectification de Frahier.
		Rectification entre Port-sur-Saône et Combeaufontaine.
		Suppression du P. N. n° 2 à Vesoul (achèvement).
		Amélioration à Port-sur-Saône.
		Rectification de Pomoy-Genevreuille.
Côte-d'Or	74	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Corpeau.
		Déviation de Vougeot.
		Déviation de la rue de l'Hôpital, à Dijon.
Itinéraire Dijon—Rouvray.		
Côte-d'Or	70	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	70	Rectification de l'Argentaié.
	5 et 70	Amélioration du carrefour.
	5	Rectification de Grosbois.
	70 et 5	Déviation de Villeaux.
	5	Rectification d'Aubigny.
Itinéraire Lyon—Albertville.		
Rhône	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Aménagement aux abords de l'aéroport de Bron.
Isère	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	75	Suppression du P. N. de Saint-André-le-Gaz.
		Déviation de Grenoble-Sassenage.
Itinéraire Grenoble—Annecy.		
Savoie	201	Opérations individualisées:
		Déviation d'Aix-les-Bains et suppression de P. N.
Itinéraire Paris—Lille par Péronne et Arras.		
Seine-et-Oise...	17	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Louvres.
		Déviation de Vaudherland.
Oise	17	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	37 et 25	P. S. sur la voie ferrée Paris—Bruxelles, et déviation à Pont-Sainte-Maxence.
		Déviation d'Estrées-Saint-Denis.
		Déviation de Gournay-sur-Aronde.
		Déviation de Cuvilly.
		Déviation de Conchy-les-Pots.
Somme		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	17	Déviation de Tilloloy.
		Déviation de Roye.
		Déviation de Liancourt-Fosse.
		Déviation d'Omiécourt.
		Déviation de Marchélepot.
		Déviation de Péronne.
Pas-de-Calais...		Travaux de première sorte.
Itinéraire Calais—Ostende.		
Nord	40	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Contournement de Gravelines.
		Modification de la traversée des voies S. N. C. F. à Dunkerque.
Pas-de-Calais...	40	Travaux de première sorte.
Itinéraire Metz—Ligny.		
Meurthe-et-Moselle.	57	Travaux de première sorte.
Moselle	57	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification à Jouy-aux-Arches.
		Rectification à Corny.
Itinéraire Bâle—Mulhouse.		
Haut-Rhin	66	Travaux de première sorte.
Itinéraire Metz—Sarrebrück.		
Moselle	3	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Elargissement à Forbach.
		Déviation de Rosbruck.
		Déviation de Bionville.
Itinéraire Luxembourg—Metz.		
Moselle	53	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		R. N. 53 et 412 à Thionville (carrefour).
		Remplacement d'un P. I. par un P. S. à Thionville.
Itinéraire Metz—Sarrebourg.		
Moselle	55	Opérations individualisées:
		Suppression du P. N. de Jury.
Itinéraire Strasbourg—Belfort.		
Bas-Rhin	83	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Rectification au Sud d'Ebersheim.
Haut-Rhin	83	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Déviation de Guémar.
	422	Aménagement à Colmar.
Belfort	83	Travaux de première sorte.
Itinéraire Nimes—Pont-Saint-Esprit—Bollène.		
Gard	86	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
		Suppression du P. N. de Saint-Alexandre.
		Déviation de Connaux.
		Rectification du tracé et du profil entre les P. K. 25 et 37.
		Rectification du tracé entre les P. K. 7,5 et 9.
Itinéraire Lyon—Genève.		
Ain	84	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	84	Suppression du P. N. de Neyrolles.
		Suppression de deux P. N. à Ambérieu et Saint-Denis.
		Suppression du P. N. de la Crotte.
		Aménagement à 9 mètres de Crépieux à Montluel.
		Aménagement à Saint-Germain-de-Joux.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
		Itinéraire Dijon—Genève.
Côte-d'Or	5	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Suppression du P. N. de Dijon.
		Rectification du P. S. de Neuilly.
		Suppression du P. N. de Villers-les-Pots.
Jura	5	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Mont-sur-Vaudrey.
		Rectification de la Billaude.
		Rectification de la Savine.
		Traverse de Dôle (partie).
		Itinéraire Valence—Genève.
Haute-Savoie..	201	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Déviation de Chable.
		Rectification et élargissement entre les P.K. 4,5 et 51,300.
Isère	90	Déviation de Grenoble-Meylan avec pont sur l'Isère.
	92-85	Déviation de Vorepre-Saint-Gervais.
		Itinéraire Chambéry—Modane.
Savoie	6	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
	90	Déviation d'Albertville.
	6	Suppression du P. N. des Plans à Saint-Jean-de-Maurienne.

CHAPITRE II

Autoroutes.

Autoroute de l'Ouest.
Autoroute Paris-Lille :
Sortie Sud de Lille.
Sortie Nord de Paris (acquisition de terrains).
Autoroute du Sud de Paris.
Autoroute Nord de Marseille.
Autoroute Est de Marseille (acquisition de terrains).
Tunnel de la Croix-Rousse :
Sortie vers le Rhône.
Pont Ouest.
Pont Central.

CHAPITRE III

Equipement routier des grands centres urbains et industriels.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
		1° Région parisienne.
Seine		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
		Aménagement de diverses sections de routes Pistes cyclables, signalisation, sécurité de la circulation.
	187	Aménagement entre le pont de Puteaux et le pont de Neuilly.
	14	Redressement avec reconstruction du pont de la Briche, à Saint-Denis.
	1	Déviation à l'Est de Saint-Denis.
	5, 186	Aménagement du carrefour Pompadour, à Créteil.
	186, 306	Aménagement du carrefour du Petit-Clamart, à Clamart (première partie).
	186	Déviation dans la presqu'île de Gennevilliers (première partie).
	186	Déviation au Sud de Saint-Denis (partie Est).
	190	Déviation à Nanterre.
	308	Pont Bineau, à Courbevoie.
	308	Reconstruction du P. I., à Courbevoie.
	3	Aménagement dans la traverse de Pantin (1re partie, entre le C. D. 20 et la place de l'Eglise).
	186	Aménagement entre le carrefour des Six-Routes et la limite de Saint-Denis, à la Courneuve.
	186	Aménagement entre les carrefours des Quatre-Routes et des Six-Routes, à la Courneuve.
	301	Déviation à Stains.
	2	Elargissement du P. I. sous la ligne de Grande Ceinture, au Bourget.
	2	Aménagement du P. S. de la ligne de Paris-Soissons, au Bourget.
	3	Elargissement du P. S. dit de la Folie, à Bobigny et Romainville.
	186	Rectification et élargissement du P. S. sur la ligne de Paris à Soissons, à la Courneuve.
	186	Rectification au P. I. de Vincennes, à Joinville-le-Pont.
	19	Elargissement du P. I. à Alfortville.
	307	Amélioration du débouché du pont de Saint-Cloud, vers le quai du 4-Septembre, à Boulogne-Billancourt.
	186	Aménagement entre les R. N. 20 et 306.
	186, 306	Aménagement du carrefour du Petit-Clamart, à Clamart (2e partie).
	186	Déviation de Rosny (amorce).
Seine-et-Oise..		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
	1	Déviation de Beaumont (1re section).
		Déviation de Saint-Brice.
		Déviation de Moisselles.
		Déviation de Beaumont (2e section).
	3	Déviation de Livry-Gargan.
	5	Déviation de Villeneuve-Saint-Georges.
		Aménagement au Sud de Villeneuve-Saint-Georges.
	10	Déviation de Sèvres.
	13	Déviation de Port-Marly.
		Déviation de Saint-Germain-en-Laye.
	14	Déviation de Sannois.
		Déviation de Franconville.
		Déviation de Pontoise.
		Déviation du Bord'Haut-de-Vigny.
		Déviation de Magny-en-Vexin.
	16	Déviation d'Epinay-Champlatreux.
		Déviation du Mesnil-Aubry.
		Déviation de Luzarches.
	19	Elargissement du P. I. et rectification du virage de Boissy-Saint-Léger.
	34	Déviation de Neuilly-sur-Marne.
	190	Déviation de Rueil-Nanterre.
	192	Dégagement de la tête de pont de Bezons, Bretelle du pont Colbert.
	10, 186	Route interurbaine de Seine-et-Oise (section comprise entre le Pecq et Sannois, R. N. 309).
Seine-et-Marne		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
	34	Déviation de Chessy.
	3	Déviation de Claye-Souilly.
	5	Déviation de Lieusaint.
	5	Déviation de Melun.
	34	Déviation de Chelles.
	2	Déviation de Villeneuve-sous-Dammartin.
	5 *bis*.	Déviation de Melun.
	5 *bis*.	Déviation de Montereau.
Oise		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
	2	Rectification à Nanteuil-le-Haudouin.
	1	Déviation de Presles-Beaumont-Persan (opération commune avec Seine-et-Oise).
		Déviation de Puisieux-le-Hautberger.
		2e Région du Nord.
Nord		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées :
	360	Déviation à l'Est de l'aérodrome de Nierguies.
	353	Déviation d'Orchies.
	17-37	Carrefour de Bonavis.
	353	Déviation d'Auchy.
	49	Déviation à la Longueville.
	41	Déviation de Fournes-en-Weppes.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Pas-de-Calais..		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	41	Déviation d'Ourton et de Labuissière.
	50	Déviation aux abords du P. S. des houillères à Saint-Laurent-Blangy.
	39	Déviation de Savy-Berlette.
	318	Déviation d'Etaples N. 39,318.
		3e Région de l'Est.
Meurthe-et-Moselle.		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	57	Piste cyclable Nancy—Frouard.
	4	Piste cyclable Jarville—Laneuveville.
		Piste cyclable Laneuveville—Saint-Nicolas.
	57	Démolition et reconstruction du pont Fleury.
Moselle		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	61	Déviation de Sarralbe.
		Déviation de Grosbliederstroff.
		Carrefour R. N. 53 *bis* et C. D. 10 à Thionville.
	3	Déviation de Saint-Avold.
	3	Déviation de Forbach (amorce).
Bas-Rhin		Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	63	Aménagement de la Place de Haguenau à Strasbourg.
	68	Aménagement d'un virage.
	4	Aménagement d'un virage à Strasbourg.
	83, 68	Rocade autour de Strasbourg (partie).
Haut-Rhin	466 a	Déviation de Mulhouse—Dornach.
	66	Liaison Mulhouse—Bâle.
Doubs	438	Déviation de Courcelle.
		Bretelle routière C. D. 34 E entre la R. N. 463 et le C. D. 34 (1).
	437	Branche Est du triangle de Sochaux.
	437	Déviation de Vieux-Charmont.
Belfort	19 b	Travaux de première sorte (élargissement).

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
		4e Région Lyon—Saint-Etienne.
Rhône		Lyon—Axe Nord-Sud (trémies):
		Sortie Nord de Lyon.
		Sortie Sud de Lyon.
Loire	82	Travaux de première sorte: (Nord de Saint-Etienne).
		Opérations individualisées:
		Itinéraire Saint-Etienne—Rive-de-Gier, couverture du Gier.
		Déviation de Saint-Etienne—Saint-Chamond.
		Déviation de Rive-de-Gier à Saint-Chamond (1re partie).
		5e Région de Marseille.
Bouches-du-Rhône.	568 A	Rectification entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer.
	568	Virage le Valin.
		Déviation entre la Mède et Martigues.
		Rectification aux Jonquières.
		Aménagement à Rebuty.
		Aménagement du carrefour de Bricard.
		Sortie Ouest de Marseille (actuellement C. D. 5 à classer).
	559	Sortie Sud de Marseille.
	8	Déviation entre Aix et Bouc-Bel-Air.
	538, 113	Déviation de Salon.
		6e Région du Centre.
Saône-et-Loire.	74	Aménagement routier du bassin minier de Monceau.
Puy-de-Dôme..	9, 89	Accès Nord et Sud de Clermont-Ferrand.

(1) S'accompagne du déclassement de la R. N. 463.

CHAPITRE IV

Participation française à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc.

CHAPITRE V

Suppressions des passages à niveau autres que celles qui sont prévues sur les grands itinéraires.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Aisne	2	Sortie Ouest de Soissons: achèvement des travaux en cours.
	360	P. N. de Bohain: achèvement des travaux en cours.
Allier	143	P. N. de Montluçon.
Ardèche	86	P. N. de Limony.
		P. N. d'Andance.
		P. N. de Baix.
Ardennes	46	Vouziers: achèvement des travaux en cours et pont sur l'Aisne.
Charente-Maritime.	137	P. N. n° 209 de Tonnay-Charente.
	733	P. N. de Fontbedeau (aménagement ou suppression).
Cher	76	P. N. n° 109 à Saint-Doulchard—Bourges.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Corrèze	89	P. N. de la Croix-d'Assou et déviation de Bitarelle (P. K. 80,450).
Côte-d'Or	5	P. N. des Laumes.
Côtes-du-Nord..	12	P. N. de Pingly et P. S. de Boisorieux.
Doubs		P. N. de Montbéliard.
Drôme	504	P. N. de Montélimar.
Eure	181	P. N. de Vernon.
Eure-et-Loir....	23	P. N. de Lucé.
Gard	106	P. N. d'Alès.
Gironde	89	P. N. d'Arveyres.
	650	P. N. de la Teste-de-Buch.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Ille-et-Vilaine..	155	P. N. de Tremblay.
Loir-et-Cher...	76	P. N. de Langon.
Loire-Inférieure.	771	Déviation de Savenay pour supprimer deux passages à niveau.
		Nantes, suppression des P. N. de la ligne Tours—Saint-Nazaire dans la ville de Nantes rive droite, participation de l'Etat (P. N. 314-318 et 321).
Loiret	51	P. N. de Malesherbes.
Maine-et-Loire.	152	P. N. du Boumois.
Manche	176	P. N. de Villedieu-les-Poêles.
Marne	395	P. N. de Pargny-sur-Saulx.
	380	P. N. de Pontfaverger (achèvement des travaux).
	»	P. N. de Cernay-les-Reims (augmentation de la distance de visibilité).
Haute-Marne...	60	P. N. de Joinville.
	401	P. N. de Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle.	52 A	P. N. de Longwy.
	57	P. N. de Vandœuvre.
Meuse		P. N. de Stenay.
Moselle	399	P. N. de Han-sur-Nied.
Nord	45	Landrecies, P. N. 61, ligne de Creil à Erquelines (sur l'itinéraire Paris-Bruxelles).
	2	Avesnes.
	43	Sin-le-Noble, P. N. 104, ligne de Douai à la frontière belge.
	359	Marpent, P. N. 103, ligne de Creil à Erquelines.
	41	Hellemmes: P. N. 3 ligne de Lille—Tournai.
Oise	31	P. N. de Venette (Compiègne).
	32	P. N. de Verberie.
	2	P. N. de Lagny-le-Sec.
Orne	24 bis	P. N. d'Ecouché.
	158	P. N. d'Argentan.
	138	P. N. de Sées.
Pas-de-Calais..	41	Béthune P. N. 103.
	37	Béthune P. N. 102-42.
	40	P. N. de Pont-de-Briques.
	43	Sallaumines P. N. 194.
Hautes-Pyrénées.	21	P. N. d'Adé.
	640	P. N. de Lourdes.
Pyrénées-Orientales.	117	P. N. de Perpignan (n° 417).
Bas-Rhin	422	P. N. au Sud d'Epfig.
Haut-Rhin	415	P. N. de Colmar.
Rhône	86	P. N. de Givors-Bans.
Haute-Saône...	57	P. N. n° 1 à Vesoul.
Saône-et-Loire.	470	P. N. de Ciel.
Sarthe	157	P. N. du Mans.
Savoie		P. N. de Notre-Dame-de-Briançon.
Haute-Savoie...	5	P. N. de Champagne.
	»	P. N. de la Bolle.
Seine	301	P. N. de Stains et Pierrefitte.
Seine-Inférieure.	27	P. N. de Sanqueville.
Seine-et-Marne	31	Déviation de Coulommiers.
Seine-et-Oise...	308	P. N. de Houilles—Sartrouville.
	1	P. N. de Domont.
	1	P. N. de Monsoult.
	328	P. N. de Deuil.
Somme	35	P. N. d'Ailly-sur-Somme (achèvement).
	35	P. N. de Picquigny.
Tarn	88	Déviation de Lisle-sur-Tarn.
Vaucluse	7	P. N. du Pontet.

CHAPITRE VI

Reconstruction de ponts vétustes ou insuffisants.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Aisne	2	Elargissement du pont sur la voie ferrée entre Villers-Cotterets et Soissons.
Allier	145	P. S. de Vallières.
Basses-Alpes...	85	Pont de Château-Arnoux.
Hautes-Alpes...	85	Pont de Saint-Bonnet-sur-le-Drac.
Ardèche	540	Pont de Tournon.
	86	Pont de Châteaubourg.
	540	Pont de Charonsac.
Aveyron	9	Reconstruction du pont de Rescalat.
Bouches-du-Rhône.	572	Reconstruction du pont de Fourques.
Cantal	9	Pont de Viadère.
Charente-Maritime.	733	Reconstruction du pont de Martrou, sur la Charente.
Côtes-du-Nord..	786	Pont suspendu de Lézardrieux.
Dordogne	21	Elargissement du pont Saint-Georges à Périgueux.
Finistère	170	Elargissement du pont de Pont-de-Buis, P. K. 37.
	164, 170	Construction d'un pont sur l'Elorn à Landerneau.
	165	Elargissement du pont sur la voie ferrée à Rosporden.
Gard	99	Reconstruction du pont de Beaucaire.
Haute-Garonne	113 A	Reconstruction du pont Saint-Michel à Toulouse.
	88	Elargissement du pont Matabiau.
	621	Elargissement du pont Guilleméry.
	626	Reconstruction du pont de Carbonne.
	124	Elargissement du pont sur le Touch.
	125	Elargissement des ponts de Montrejeau, Labroquère et Guran.
Gers	643	Pont sur l'Arros.
		Pont sur le Lescors.
Gironde	10	Pont de Bordeaux (part de l'Etat).
	113	Elargissement du pont de Barsac.
	670	Reconstruction du pont de Libourne.
Hérault	586	Pont de Palavas P. K. 16.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Ille-et-Vilaine..	157	Pont de Pocé-les-Bois.
	164, 175	Pont de Saint-Nicolas et de la ville de Redon.
	166	Pont de Rimbert à Quédillac.
	773	Pont sur le Meu, à Gaël.
	137	Pont sur la Seiche, à Bruz.
Indre-et-Loire..	749	Reconstruction d'un pont de 7 m d'ouverture à Champigny-sur-Veude.
Loir-et-Cher ...	751	Reconstruction du pont de Candé.
Haute-Loire ...	103	Reconstruction du pont suspendu de Chadrac, sur la Loire.
Loire-Inférieure.	23	Pont d'Oudon : reconstruction du tablier.
	751	Pont de la Métairie : élargissement.
		Pont de Nyon : reconstruction avec rectification de la route.
Lot-et-Garonne	21	Consolidation et élargissement du pont d'Agen.
	642 E	Reconstruction du pont de Viannes, sur la Baise.
	708	Reconstruction du tablier du pont de Barnage, sur le Dropt.
Lozère	589	Pont de la Griffette.
	589	Pont de Las Lavognes.
Maine-et-Loire.	23	Reconstruction du pont de la Basse-Chaine, à Angers.
	161 *bis*	Reconstruction des ponts suspendus de Conday et du Grand-Bras, sur la Loire.
	162	Pont sur l'Oudon, au Lion-d'Angers : réfection partielle.
Marne	380	P. S. sur la voie ferrée Paris—Strasbourg, à Try (élargissement).
Haute-Marne...	4 future N. 67	Pont sur le canal de la Marne à la Saône, à Saint-Dizier.
	60	Pont sur le canal des Moulins, à Joinville (élargissement).
Morbihan	24	Pont suspendu de Lorient.
Oise	31	Reconstruction du pont sur la Brèche, à Clermont.
	309	Aménagement du P. S. de Gouvieux.
Pas-de-Calais..	25	Elargissement du pont de Loison-sous-Lens.
Puy-de-Dôme..	89	P. S. du « Grand Tournant » sur la voie ferrée Thiers—Saint-Etienne, au P. K. 13,260.
	106	P. S. des « Bardins » sur la voie ferrée Vichy—Sembadel, au Nord de Puy-Guillaume, au P. K. 91,330.
Basses-Pyrénées.	10	Pont Saint-Esprit à Bayonne.
	618	Pont d'Iscao.
Hautes-Pyrénées.	21	Pont de Villelongue.
Pyrénées-Orientales.	20 B	Pont de l'Estouradou.
	114	Pont du Réart.
	114	Pont du Tech.
	114	Pont de la Nougarède.
Rhône	6	Pont de la Guillotière, à Lyon.
Sarthe	23	Elargissement du P. S. sur la ligne de Mamers à Saint-Calais.
	—	Elargissement du pont sur l'Huisne.
Savoie	90	Pont sur l'Arbonne (reconstruction).
Haute-Savoie...	506	Pont de Cluses.
	202	Pont des Gets.
Seine		Pont de Suresnes.
		Pont de Saint-Cloud.
	14	P. I. à Epinay.
	19	Pont d'Ivry (pont provisoire).
	186	Pont de Créteil (petit bras).
	19	Pont d'Ivry (pont définitif).
	308	Renforcement provisoire du pont de Courbevoie.
Seine-et-Oise...	308	P. S. de Longueil, à Maisons-Laffitte.
	370	Pont de Sevran.
	186	Pont de Chatou.
	—	Pont du Pecq.
Navigation de la Seine (2e section, ponts de Paris).		Elargissement du pont National.
		Renforcement du pont de Bir-Hakeim.
		Pont Saint-Louis.
		Renforcement du pont Mirabeau.
		Pont au Double.
		Pont de l'Archevêché.
Deux-Sèvres...	11	Reconstruction du pont de Vault.
Somme	40	Remplacement du pont sur le canal maritime, avec déviation à Saint-Valery-sur-Somme.
Var	557	Elargissement du pont d'Aiguines.
Vaucluse	100	Remplacement du pont d'Avignon.
Vendée	751	Pont de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
		Réfection des piles et construction d'un nouveau tablier.
Yonne	5	Pont de Theil-sur-Vanne.
	450	Pont de Pérusot.

CHAPITRE VII

Travaux dans les localités sinistrées.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Aisne	39	Déviation de la Capelle.
	378	Déviation de Rozoy-sur-Serre.
Alpes-Maritimes.	204, 506	Aménagement du carrefour, à Sospel.
Ardèche	86	Travaux de voirie, au Pouzin.
	86	Achèvement du pont sur l'Ouvèze, au Pouzin.
Ardennes	338	Aménagement à Revin, lié à la reconstruction de deux ponts sur la Meuse.
		Aménagements divers à Sedan et à Vieux-les-Asfeld.
Aube.....	71	Déviation à Bar-sur-Seine.
Calvados	13	Reconstruction et aménagement du viaduc de Vaucelles (à Caen).
	—	Déviation à Caen.
	—	By-pass canadien.
	815	Reconstruction et élargissement du pont sur la Touques à Pont-l'Evêque.
	—	Déviation (partie Ouest) à Pont-l'Evêque.
	814	Déviation de Vierville.
	175	Déviation de Villers-Bocage.
	814	Déviation entre Asnelles et Ver-sur-Mer.
	13	Déviation de Lisieux.
	813	Déviation de Varaville.
Charente	141	Aménagement de la traverse de Chabanais (opération en bistre).

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Charente-Maritime.	733	Déviation à l'entrée de Royan (opération en bistre).
	22	Déviation au Nord de la Rochelle (opération en bistre).
Corse	198	Aménagement de la traverse de Bastia.
Dordogne	660	Aménagement de la traverse de Mouleydier (1re tranche).
Doubs	73	Traverse de Baume-les-Dames.
Eure	313	Déviation à Louviers.
	15	Déviation à Gisors (opération en bistre).
Hérault	108	Rectification à l'entrée de Sète (1re tranche).
Ille-et-Vilaine	155 a	Déviation à Cancale.
Loire-Inférieure.	771	Déviation entre Montoir et Saint-Nazaire.
Maine-et-Loire.	163 *bis*	Déviation de Segré.
Manche	172	Suppression du P. N. à Saint-Lô.
	171	Déviation à Saint-Sauveur-Lendelin.
	—	Déviation à Coutances.
	176	Déviation d'Avranches.
	13	Déviation de Valognes.
	171	Déviation de Périers.
	13	Déviation de Carentan.
	800	Déviation de Saint-Sauveur-le-Vicomte.
	800	Déviation de Lessay.
Marne	44	Sortie Nord de Vitry-le-François (opération en bistre).
	396	Sortie Sud de Vitry-le-François (opération en rouge).
Mayenne	823	Elargissement du pont d'Aron.
Meurthe-et-Moselle.	381	Déviation à Auboué (acquisition de terrains).
Meuse	3	Les Islettes.
	47 et 381	Traverse de Montmédy.
Moselle	406	Aménagement à Aumetz.
	54	Déviation à Boulay.
	399	Déviation à Dieuze.
	381	Déviation à Châtel-Saint-Germain.
	53 *bis*	Rectification à Koenigsmacker et Metrich.
	413	Déviation à Magny.
	74	Déviation à Helliner.
	56	Déviation à Barst.
Nord	2	Contournement de Maubeuge par l'Ouest.
	16	Contournement de Bergues (première phase réalisée).
	347	Déviation aux Moëres (opération en rouge).
	50	Déviation à Orchies (opération en bistre).
	16 *bis*	Aménagement à Coudekerque et Malo-les-Bains (opération en bistre), accès à la plage de Malo-les-Bains.
Oise	1	Déviation de Beauvais (opération en bistre).
	16	Déviation de Fitz-James (opération en bistre).
	—	Déviation de Breteuil.
	30	Déviation de Breteuil (opération en bistre).
	324	Rectification de Crépy-en-Valois (opération en bistre).
Orne	816	Déviation de Vimoutiers.
	24 *bis*	Déviation de Laigle.
	179	Déviation de Gacé.
Pas-de-Calais	39	Déviation de Saint-Pol et Saint-Michel-sur-Ternoise.
	16	Elargissement de la rue des Carmes à Saint-Pol-sur-Ternoise.
	319	Déviation de Courrières.
	16	Déviation aux abords de Saint-Venant.
	39	Elargissement de la rue Baudimont à Arras.
	28	Déviation de Wizernes.
	37	Déviation de Robecq
	40	Entrée Ouest et traverse de Sangatte.
	—	Déviation de Wissant.
Bas-Rhin	63	Déviation d'Haguenau.
	—	Déviation d'Haguenau (2e tranche).
	—	Aménagement à Vendenheim.
	65	Aménagement à Seltz.
	419	Aménagement à Oermingen.
	—	Aménagement à Schweighouse.
	68	Aménagement à Lauterbourg.
Haut-Rhin	415	Déviation à Ammerschwihr.
	422	Déviation à Ensisheim.
	415	Déviation à Kaysersberg-Ammerschwihr.
	422	Déviation à Meyenheim.
Rhône	6	Traverse d'Anse.
Haute-Saône	67	Déviation de Gray.
Savoie	202	Aménagement à Bessans (opération en bistre).
	6	Aménagement à Modane (opération en bistre).
Seine-Inférieure.	138 et 840	Déviation à l'entrée Sud de Rouen.
	182	Déviation à Harfleur.
	28	Déviation à Foucarmont.
		Construction du pont Jeanne-d'Arc à Rouen.
Seine-et-Marne.	5	Rescindement d'un immeuble à la tête Nord du pont de Melun.
Seine-et-Oise	1	Beaumont.
	183	Mantes.
	311	Deuil.
	313	La Roche-Guyon.
Somme	1, 25, 28, 35	Opérations en bistre ou en rouge prévues au plan d'aménagement d'Abbeville.
Var	8 et 559	Bifurcation à Toulon (opération en bistre).
Vosges	57	Aménagement de la sortie Sud de Charmes.
	—	Déviation de la rue d'Alsace à Epinal.
	—	Déviation à la sortie Nord de Golbey.
	486	Aménagement à la Bresse.

CHAPITRE VIII

Itinéraires touristiques.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
		Route des Alpes.
Savoie	202	Construction entre les Chappieux et le Cormet.
	—	Construction entre le Cormet et le Rocher-du-Vent.
	203	Elargissement entre Sainte-Foy et Val-d'Isère.
	506	Elargissement entre Saint-Michel et le Galibier (1re tranche).
Haute-Savoie	202	Travaux de première sorte:
		Elargissement entre Saint-Gervais et les Contamines (1re tranche).
		Elargissement entre Avonnex et le col des Gets.
	506	Aménagement dans Annemasse.
Basses-Alpes	202	Rectification entre le col de Vars et Saint-Paul-sur-Ubaye.
Hautes-Alpes	202	Aménagement aux abords du Galibier.
	—	Aménagement entre Guillestre et le col de Vars.
	—	Aménagement entre Briançon et Cervières.
		Rectification entre le refuge et le col de l'Izoard.
		Elargissement de la route de l'Izoard.
		Rectification entre l'Estèque et Arvieux.
Alpes-Maritimes.	202	Travaux de 1re sorte:
	—	Aménagement des gorges de la Mescla.
	—	Aménagement entre la Mescla et le pont de Gueydan.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Haute-Savoie...		*Accès au tunnel sous le Mont-Blanc (première tranche).*
	203 et 506	Déviation de Marnaz—Scionzier. Déviation de Bonneville. Déviation Scientrier—Taisinges. Déviation d'Oex. Elargissement entre les Egratz et Chamonix. Construction entre Chamonix et le tunnel.
		Route des Pyrénées.
Hautes-Pyrénées.	618	Elargissement à la sortie de Barèges. Elargissement dans la traverse de la Scioule et aux abords du col de Peyresourde. Elargissement entre la limite des Basses-Pyrénées et Argelès-Gazost. Elargissement entre Barèges et le col du Tourmalet.
Basses-Pyrénées.	618	Elargissement entre les P. K. 15 à 18 et 21 à 23.
	—	Prolongement du paravalanche de Gourette.
	—	Route des Pyrénées (études).
Haute-Garonne	618	Lacets de Saint-Aventin et de la Colonne. Route du Portillon de Burbe. Remplètement du pont de Chaum. Mise au gabarit et équipement du col de Peyresourde.
	618	Elargissement entre le col des Arcs et la poste de Cazaunous et entre la Vierge-de-Sengouagnet et le pont de l'Oule.
	125	Déviation de Moustajon.
	125 et 618	Amélioration dans la traverse de Luchon.
	618	Achèvement et équipement des lacets de Frontigues.
Ariège	618	Déviation de Saurat.
	»	Déviation d'Audressein.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Pyrénées-Orientales		Prolongement jusqu'à la Méditerranée de la route des Pyrénées (études topographiques en haute montagne).
	114	Traverse de Banyuls.
		Côte d'Azur.
Alpes-Maritimes.		Construction de la bretelle le Tremblant—la Napoule (liaison R. N. 7-R. N. 559).
	559	Aménagement de l'entrée Ouest de Cannes.
	98	Elargissement à 9 mètres de la Corniche d'Or.
	7	Route du bord de mer entre le Loup et Antibes.
		Elargissement de la route entre Nice et Monaco.
Var	559	Déviation de Geoffroy-Saint-Hilaire.
	98-559	Jonction à Hyères avec la R. N. 98. Aménagement à 7 mètres de la Corniche des Maures.
	98	Aménagement de la Corniche d'Or.
	97-98	Aménagement entre Toulon et Hyères.
		Aménagement entre la limite des Bouches-du-Rhône et Toulon.
		Côte basque.
Basses-Pyrénées.		Travaux de première sorte:
	10 c	Protection en bordure de la plage d'Hendaye.
	10 b	Achèvement de la déviation entre Biarritz et Bidart.
	10 c	Elargissement et rectification entre Ciboure et Hendaye.
		Côte d'Emeraude.
Côtes-du-Nord..	786	Travaux de première sorte:
	786	Aménagement entre Saint-Brieuc et Saint-Quay-Portrieux.
	786	Rectification de Caroual.
Ille-et-Vilaine..	786	Travaux de première sorte.

CHAPITRE IX

Opérations diverses.

N. B. — Les opérations énumérées ci-après ne constituent qu'un programme de travaux à exécuter en première urgence. D'autres tranches de travaux seront ultérieurement définies au fur et à mesure des besoins.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Services du fonds routier.		Dépenses générales de matériel.
Aisne	2	Paris-Maubeuge et Bruxelles entre Soissons-Villers-Cotterets et limite Oise.
Basses-Alpes...	207	Elargissement dans la Clue de Roualne.
	85	Elargissement sur 3 km à la limite des Alpes-Maritimes.
	100 A	Rectification du Labouret.
Hautes-Alpes..	94	Rectification de la Grande Ile à Chorges. Traversée du ravin de Beynon. Rectification du virage au Syphon.
Alpes-Maritimes.		Traverse de Moulinet.
Ardèche		Déviation d'Annonay.
	532-533	Sections parallèles au chemin de fer du Vivarais.
	534-103	
	86-82	Rectifications et élargissement.
	152-540	Rectifications de virages.
Ardennes	51	Entre Reims et Mézières, Givet.
Ariège	620	Traversée de Lavelanet.
Aube	19	Elargissement et reprofilage sur 11 km 400.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Aveyron	107 *bis*	Rectification de virages et construction d'un ponceau dans les gorges du Tarn près de Millau entre les P. K. 12 et 12,4.
	107 *bis*	Elargissement et rectification entre les P. K. 14,5 et 15,6.
Bouches-du-Rhône.	538	Virage de Beauplan.
Calvados	13	Contournement de Bayeux.
	814	Déviation de Blainville.
Cantal	680	Aménagement entre Salers et le Pas de Peyrols.
	9	Côte de Chadelot.
	689	Barrières de sécurité.
	120	Déviation du Pontet.
	126	Aménagement au Pas de Conpaing.
	120	Virage de Loscanau.
Cher	144	Aménagement des virages de Noiriac.
Charente	139	Elargissement du pont Saint-Cybard et réfection de la chaussée aux abords.
Charente-Maritime.	734	Ile d'Oléron: rectification d'Ora.
Corse	193	Aménagement.
	196	Aménagement.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Côtes-du-Nord..	786	Première sorte:
		Calibrage relèvements de virages, reprofilages entre les P. K. 42,2 et 57,880.
		Opérations individualisées:
	164 *bis*	Déviation du Hambo.
	176	Déviation de Vildé.
	166	Déviation de la Détourbe.
	786	Déviation des Ponts-Neufs.
	786	Déviation entre Pléneuf et Erquy.
Dordogne	89	Rectification de Fossemagne à Thénon. Amélioration du virage de Bennevent.
Doubs	67	Aménagement à la douane de la Ferrière.
Finistère	170	Aménagement.
	165	Traverse de Quimper. Elargissement du P. K. 53,550 au P. K. 53,870.
Haute-Garonne	125	Traverse de Muret. Reprofilage et amélioration du virage des allées Niel.
Gers	124, 130	Redressements.
Hérault		Travaux de première sorte:
	108	Accès à Sète par Agde. Renforcement de la fondation, élargissement et reprofilage du P. K. 42,3 au P. K. 45.
	112	Rectification, élargissement et reprofilage du P. K. 28,6 au P. K. 29,4.
		Opérations individualisées:
	9	Dégagement du carrefour avec la R. N. 109.
	109	Déviation entre les P. K. 41,1 et 41,8 (travaux interrompus en 1941).
	110	Elargissement du pont de la Garonnette au km 6.
	112	Elargissement du P. S. au P. K. 18,1.
	586	Elargissement du pont Mordenson à Laroque.
Ille-et-Vilaine..		Travaux de première sorte:
	177	Aménagement près Pont-Réan.
	137	Aménagement à Bouc-de-Bretagne.
	137	Aménagement à Vieux-Bourg.
		Opérations individualisées:
	786	Aménagement près Saint-Briac.
	164 *bis*	Achèvement déviation entre Rennes et Lhermitage.
	166	Aménagement entre Pleurtuit et Dinard.
	177	Aménagement et déviation près de Renac.
Isère	75	Sortie Sud de Grenoble (1re tranche).
Jura		Traversée de Lons-le-Saunier.
Landes	651	Rectification des côtes de Céré.
Loire	82	Virages de l'Eure à Vendranges.
Haute-Loire...	9	Aménagement du P. N. de Lempdes.
		Barrières entre 1 K et 19 K.
	88	Elargissement entre 15,6 et 16,4 K.
		Elargissement entre 43 et 44,2 K.
		Virages de 50,3 à 51,4 K.
		Rectifications aux P. K. 19,530 et 21,154.
	102	Pont sur la Lidenne.
	88	Rectifications 70,566—72,050 K.
	106	Rectifications 8—10 K.
	499	Rectifications à la Chaise-Dieu.
	589	Elargissement 26,5—29,2 K.
	500	Pont sur le Barret.
		Pont de Vissac.
Lot	111	Rectification entre Cahors et Limogne.
Lot-et-Garonne	21	Rectification de Roudé entre les P. K. 59,5 et 59,8.
		Rectification entre les P. K. 26,8 et 27,8.
Maine-et-Loire.	161	Déviation de la Planche-de-Mozé.
Manche	776	Travaux de première sorte: entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel.
Marne	3	Travaux de première sorte.
Haute-Marne..	19	Déviation de Langres (1 km).
Meurthe-et-Moselle.		Travaux de première sorte:
	18	De 2,660 à 3,060 K.
		De 10,350 à 11,000 K.
	389	De 16,485 à 18,500 K.
	59	De 20 à 21,100 K.

DÉPARTEMENTS	ROUTES nationales.	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION
Morbihan		Travaux de première sorte:
	165	Aménagement.
	168	Aménagement.
Moselle	52	Travaux de première sorte: calibrage et revêtement après enlèvement des rails entre Hayange et Fontoy.
Nord	2	Aménagement entre Maubeuge et la frontière belge.
Orne	24 *bis*	Rectification entre Nonant-le-Pin et le Haras-du-Pin.
Puy-de-Dôme..	9	Traverse d'Aigueperse.
		Déviation au Nord de Riom.
		Virages de la Maison-Rouge.
		Sortie Sud de Clermont.
		Amélioration entre 83,2 et 89,3 K.
	496	Amélioration entre Saint-Sauve et la Bourboule.
		Dos d'âne au P. K. 18,100.
	678	Virages à Rochaumont.
	683	Amélioration de 14,7 à 18,128 K.
		Elargissement sur 1.500 mètres au Mont-Dore.
Basses-Pyrénées.		Opérations de première sorte:
	637	Elargissement à 6 mètres et reprofilage entre les P. K. 6,7 et 10, 21,5 et 23,8.
	134	Elargissement à 7 mètres et reprofilage entre les P. K. 41,9 et 46.
		Opérations individualisées:
	132	Rectification d'Arnage entre les P. K. 16,8 et 17,3.
	132	Déviation d'Ustaritz.
Hautes-Pyrénées.	21	Protection contre les chutes de rochers.
	21	Achèvement de la boucle de Gavarnie.
Pyrénées-Orientales.	114	Travaux de première sorte: entre Port-Vendres et Cerbère (route de la côte Vermeille). Elargissement de chaussée de 4 m 50 à 6 m entre les P. K. 31,650 et 44,750.
Haut-Rhin	422	Travaux de première sorte: déviation de Reguisheim.
Bas-Rhin	68	Travaux de première sorte: aménagement entre Boofzheim et Marckolsheim après déclassement de la V.F.I.L.
Saône-et-Loire.	74	Traverse de Monceau, barrières de sécurité.
	78	Déviation de Chalon-sur-Saône.
Sarthe	23	Déviation de la Plisse.
	157	De Blois à Laval, rectifications des virages de Brains-sur-Gée (P. K. 56,800 à 58,900).
Haute-Savoie...	508	Tour du lac d'Annecy.
	509	
Seine-Inférieure.	138	Déviation entre la Maison-Brûlée et les Essarts.
Deux-Sèvres...	11	Opérations de première sorte: aménagement entre les P. K. 0,0 et 14 (partie).
		Opérations individualisées:
	148	Rectification de Jarzon.
	743	Rectification générale entre les P. K. 0,534 et 16,820.
Tarn	218	Pont du Sault-de-la-Vache.
	88	Rectification à Carmaux.
	603	Rectification de Saussenac.
	621	Pont du Soual.
Tarn-et-Garonne.	127	Suppression d'un dos d'âne à Moissac.
	657	Elargissement du pont de Loubejac.
Var	552 et 554	Déviation de Vinon.
Vosges	57, 59, 74	Travaux de première sorte.
		Opérations individualisées:
	65	Déviation de Neufchâteau.
	66	Déviation entre Remiremont et Bussang.
	57	Rectification à l'entrée de Remiremont.
Yonne	65	Déviation de Paisson.

Autorisation à la chambre de commerce de Quimper d'effectuer un prélèvement sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Douarnenez.

Par arrêté en date du 21 décembre 1952, la chambre de commerce de Quimper a été autorisée à prélever sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Douarnenez, le montant de sa contribution — provisoirement évaluée à 13.050.000 F — aux travaux d'aménagement, au port de Douarnenez, d'une cale pour l'échouage des langoustiers, pris en considération par décision ministérielle du 8 août 1952.

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1952: page 11425, 2e colonne, 1° au lieu de: « Chap. 1060. — Direction de la navigation et des transports aériens. — Rémunérations principales, 1.709.000 F », lire: « Chap. 1060. — Direction de la navigation et des transports aériens. — Rémunérations principales, 1.709.500 F »; 2° au lieu de: « Chap. 1190. — Indemnités résidentielles, 3.413.416 F », lire: « Chap. 1180. — Indemnités résidentielles, 3.113.116 F ».

Conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Par arrêté du 20 décembre 1952, sont nommés membres du conseil d'administration de l'aéroport de Paris en qualité de représentants des intérêts de l'Etat:

M. Jean Boucoiran, directeur général du tourisme, en remplacement de M. Henry Ingrand.

M. René Terrel, conseiller référendaire à la cour des comptes, en remplacement de M. Suard, conseiller maître honoraire à la cour des comptes, décédé.

Tableau d'avancement des officiers de port, pour l'année 1952.

Par arrêté en date du 22 décembre 1952, le tableau d'avancement au choix des officiers de port a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1952, en ce qui concerne les avancements de grade, savoir:

I. — *Lieutenants de port proposés pour le grade de capitaine de port.*

MM.
Gautier (Elie), déjà inscrit aux tableaux de 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Marrec (Louis), déjà inscrit aux tableaux de 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Guyodo (Clément), déjà inscrit aux tableaux de 1948, 1949, 1950 et 1951.
Durel (Marcel), déjà inscrit aux tableaux de 1948, 1949, 1950 et 1951.
Hervot (Jean-Baptiste), déjà inscrit au tableau de 1951.
Audo (François), déjà inscrit au tableau de 1951.

II. — *Sous-lieutenants de port proposés pour le grade de lieutenant de port.*

MM.
Albergnie (Michel), déjà inscrit aux tableaux de 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Sevenou (Louis), déjà inscrit aux tableaux de 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Bahier (Jean-Baptiste), déjà inscrit aux tableaux de 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
L'Hegarat (Joseph), déjà inscrit aux tableaux de 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Saulnier (Henri), déjà inscrit aux tableaux de 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.
Catho (Yves), déjà inscrit aux tableaux de 1950 et 1951.
Renard (Emmanuel), déjà inscrit aux tableaux de 1950 et 1951.
Rollando (Paul), déjà inscrit au tableau de 1951.
Moy (Henry), déjà inscrit au tableau de 1951.
Le Vourch (Joseph).
Denest (Yves).
Mattei (Antoine).
Blanquart (Aimé).
Le Doublet (Eugène).
Quillivic (Joseph).

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 22 décembre 1952, les avancements suivants ont été accordés dans le corps des officiers de port:

Capitaine de port de 2e classe promu à la 1re classe.

M. Hars (Maurice), à dater du 1er janvier 1953.

Capitaine de port de 3e classe promu à la 2e classe.

M. Morvan (Nicolas), à dater du 1er janvier 1953.

Lieutenants de port de 2e classe promus à la 1re classe.

MM.
Yven (Jean-Noël), à dater du 1er juillet 1952.
Le Rolland (François), à dater du 1er juillet 1952.
Michelot (Alfred), à dater du 1er juillet 1952.

Sous-lieutenants de port de 2e classe promus à la 1re classe.

MM.
Sollier (Charles) (ancienneté choix), à dater du 1er juillet 1952.
Eneault (Jean-Marie) (choix), à dater du 1er juillet 1952.
Gauvain (Alphonse) (choix), à dater du 1er juillet 1952.
Fremin (Jules) (ancienneté choix), à dater du 1er janvier 1953.
Raoult (Alfred) (choix), à dater du 1er janvier 1953.
Borne (Pierre) (choix), à dater du 1er janvier 1953.

Sous-lieutenants de port de 3e classe promus à la 2e classe.

MM.
Claudien (François) (ancienneté choix), à dater du 1er juillet 1952.
Gesrel (Arthur) (choix), à dater du 1er juillet 1952.

Sous-lieutenants de port de 1re classe promus à la 3e classe.

MM.
Belbeoch (Eugène) (ancienneté), à dater du 1er juillet 1952.
Le Cornec (Jules) (choix), à dater du 1er janvier 1953.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Autorisation à la société Energie électrique d'Afrique équatoriale de modifier ses statuts.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et spécialement en son article 2;

Vu l'arrêté du 27 décembre 1948 autorisant la constitution de la société d'économie mixte dite Energie électrique d'Afrique équatoriale française;

Vu l'arrêté n° 42 AE/PLAN du 19 mai 1952 autorisant la société Energie électrique d'Afrique équatoriale française à augmenter son capital;

Vu les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires réunies les 29 janvier et 21 octobre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvées les modifications apportées aux articles 6, 17 et 25 de la société Energie électrique d'Afrique équatoriale française par les assemblées générales extraordinaires des 29 janvier et 21 octobre 1952.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 5 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE MAESTRACCI.

Conseil d'administration du centre technique forestier tropical.

Par arrêté du 3 janvier 1953, M. Devois (Jean-Charles), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts de la France d'outre-mer, est nommé membre du conseil d'administration du centre technique forestier tropical, en remplacement de M. Gouget (Pierre), conservateur des eaux et forêts de la France d'outre-mer, affecté en Afrique équatoriale française.

Administrateurs.

Par arrêté du 15 décembre 1952, M. Abèl (Henry), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, en expectative d'admission à la retraite en France, est placé dans la position de mission en Côte-d'Ivoire pour une durée de trois mois, à compter du 5 janvier 1952, pour y effectuer des recherches scientifiques pour le compte de l'institut français d'Afrique noire.

Par arrêté en date du 17 décembre 1952, M. Bouchart (Léon), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, chef du service de l'information du Cameroun, est placé dans la position de mission dans la métropole pour compter du 7 août 1952 et jusqu'au 1er septembre 1952, pour étudier, en liaison avec les services du ministère de la France d'outre-mer, diverses questions administratives intéressant ce territoire.

Pendant la durée de sa mission, M. Bouchart aura droit aux émoluments et indemnités prévus aux articles 6 et 15 du décret n° 50-794 du 23 juin 1950 (Famille dans le territoire de service).

La solde de M. Bouchart demeure à la charge du budget de l'Etat. Les dépenses résultant du payement des frais de transport et des indemnités de mission sont à la charge du budget local du Cameroun.

Administration générale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1952:

Page 12215, 3e colonne, 9e ligne, au lieu de: « D'Haultfeuille », lire: « D'Haultfœuille »; 1re colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « Grisoni (Philippe), 1 an 11 mois 3 jours », lire: « Grisoni (Philippe), 1 an 4 mois 3 jours »; 5e colonne, 8e ligne, au lieu de: « Corbobe », lire: « Coriobe »; 51e ligne, au lieu de: « D'Haultfeuille », lire: « D'Haultfœuille ».

Page 12216, 1re colonne, 38e ligne, au lieu de: « sont titulaires », lire: « sont titularisés ».

Administration centrale.

Par arrêté du 5 janvier 1953, M. Pizzala (Roger), commis d'ordre et de comptabilité de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement auprès du service administratif de Marseille pour une durée de cinq ans, à compter du 13 janvier 1946, en qualité de commis (régularisation).

M. Pizzala (Roger), adjoint administratif de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu en position de détachement auprès du service administratif de Marseille pour une durée de cinq ans maximum, à compter du 13 janvier 1951, en qualité de commis.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Rozo (Claude), employée de bureau dactylographe de l'administration centrale de la France d'outre-mer, est placée en position de détachement auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour une durée de cinq ans, à compter du 11 septembre 1947, en qualité d'employée de bureau dactylographe.

Mlle Rozo (Claude) est maintenue en position de détachement auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 11 septembre 1952.

Par arrêté du 5 janvier 1953, Mlle Talbotier (Blanche), employée de bureau de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est maintenue en position de détachement pour une durée de deux ans maximum, à compter du 1er juillet 1952, auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, en qualité d'employée de bureau.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 décembre 1952, ont été nommés chefs de travaux de laboratoire stagiaires des services de l'agriculture outre-mer les ingénieurs élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (section des recherches agronomiques) dont les noms suivent:

MM. Dublin (Pierre), Roth (Maurice), Durand (Yves), Sadoux (Francis).

Les présentes nominations prendront effet, tant du point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté, à compter du 1er juillet 1952, jour de sortie de la promotion 1951-1952 de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 décembre 1952, l'arrêté du 21 mai 1952 plaçant dans la position de détachement M. Sauvel (René), vétérinaire inspecteur en chef, chef de service, du cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer, auprès de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, a été rapporté.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 décembre 1952, M. Casalta (Paul-Joseph), titulaire de la licence ès sciences (certificats de mathématiques générales, technique aéronautique, physique générale, physique supérieure, option radioélectricité), a été nommé ingénieur adjoint de 1e classe stagiaire du cadre général des transmissions coloniales et affecté à l'Afrique occidentale française.

Cette nomination prendra effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter de la veille de l'embarquement de M. Casalta.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 septembre 1952: page 9234, 2e colonne, 22e et 23e ligne, au lieu de: « Pour compter du 4 août 1952: M. Schwab (Georges). Rappels pour services militaires épuisés », lire: « Pour compter du 4 août 1952: M. Schwab (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 27 jours ».

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 décembre 1952, M. Cure (Armand), ingénieur de 3e classe des travaux publics de l'Etat, placé, à compter du 1er décembre 1952, dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été, pour compter de la même date, classé dans le cadre général des travaux publics, au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, en conservant une ancienneté civile de 1 an 6 mois 6 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 26 décembre 1952, M. Bellanger (Roger), diplômé ingénieur de l'école spéciale des travaux publics (école supérieure des travaux publics), a été nommé ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, dans les conditions prévues à l'article 16 B du décret du 15 juillet 1941, complété par le décret n° 19725 du 30 mai 1949.

La présente nomination prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de M. Bellanger pour son territoire d'affectation.

M. Bellanger, bénéficiaire de l'allocation spéciale, est tenu, conformément à l'engagement qu'il a souscrit, de servir dans le cadre des travaux publics pendant huit années consécutives.

Dans le cas où le bénéficiaire ne respecterait pas cet engagement, il lui serait fait application de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 décembre 1952, les ingénieurs hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer, à l'indice 450 et dont les noms suivent, sont appelés à bénéficier du traitement correspondant à l'indice 475 pour compter des dates indiquées ci-après:

Au 1er décembre 1952: M. Gautier (Henri).

Au 1er février 1953: M. Minjoz (Charles).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Barème des cotisations (accidents du travail) prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948.

ACTIVITÉS DU GROUPE INTERPROFESSIONNEL

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1952, page 12013:

NUMÉROS de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉROS du risque (sécurité sociale).	TAUX NET de cotisation (p. 100).
	95. — *Enseignement public et privé.*		
	Au lieu de:		
	a) Personnel administratif et enseignant.....	950.00	1,5
	Lire:		
	a) Personnel administratif et enseignant.....	950.00	1

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Ont été inscrits aux tableaux principaux:

Pour le grade d'ingénieur général de 1re classe.

Année 1950: MM. Rouvière et Mallein.
Année 1951: MM. Bigorgne, Loubatie, Uzenot, Labrousse et Mailley.

Pour le grade d'ingénieur général de 2e classe.

Année 1950: MM. Rigal et Matras.
Année 1951: MM. Guerin, Julien, Giblin et Croze.

Pour le grade d'ingénieur en chef.

Année 1950: MM. Migeon, Rousselet, Forest, de Becdelièvre, Mongas, Boutonnet, Bette, Gailhac, Darmon, Lecanu, Gousset, Bezie, Pointeau Bournazel et Sarazin.
Année 1951: M. Michel.
Année 1952: MM. Cardot, Morvan, Selosse, Sarramegna, Monjoin, Le Gourrierec, Demay, Henry et Job.

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

Année 1950: MM. Magal, Pettenati, Ameil, Bette, Cardot, Selosse, Sarramegna, Monjoin, Le Gourrierec, Demay, Polgnon, Henry et Chambolle.
Année 1951: MM. Chauveau, Daguet et Gerard.
Année 1952: MM. Cluzeau, Letort, Le Saget, Lafore, Job et Bergeron.

Pour le grade d'ingénieur de 2e classe.

Année 1950: MM. Bour, Martin (H.), Blatrix, Guibert, Bucchini, Cottin, Breant, Vogé, Morin et Martin (R.).
Année 1951: MM. Blanc, Dubois, Renard et Pelegrin.
Année 1952: MM. Bernhart, Indjoudjian, Savoye, Jamet, Riche, Brion et Ferry.

Par arrêté du 6 janvier 1953:

Sont mutés:

M. Marzin, ingénieur général de 1re classe, de l'inspection générale au service des recherches et du contrôle techniques.

M. Bruniaux, ingénieur général de 2e classe, du centre national d'études des télécommunications à l'administration centrale;

M. Chovet, ingénieur général de 2e classe, du service des recherches et du contrôle techniques à l'administration centrale;

M. Leprince-Ringuet, ingénieur général de 2e classe, de l'administration centrale à la direction des ateliers et du dépôt central du matériel.

Sont nommés:

A l'emploi d'ingénieur général de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant.

Les ingénieurs généraux de 2e classe désignés ci-après:

A compter du 1er janvier 1950: MM. Mallein et Rouviere (radiodiffusion-télévision française).

A compter du 1er janvier 1951: MM. Bigorgne (administration centrale) et Loubatie (inspection générale).

A compter du 25 février 1951: M. Uzenot (inspection générale).

A compter du 3 octobre 1951: MM. Labrousse (maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie) et Mailley (inspection générale).

A l'emploi d'ingénieur général de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant.

Les ingénieurs en chef désignés ci-après:

A compter du 1er janvier 1950: MM. Rigal (direction des services d'enseignement) et Matras (radiodiffusion-télévision française).

A compter du 1er janvier 1951: MM. Guerin (inspection générale) et Julien (direction des câbles sous-marins).

A compter du 25 février 1951: M. Giblin (inspection générale).

A compter du 3 octobre 1951: M. Croze (administration centrale).

A l'emploi d'ingénieur en chef et titularisés dans le grade correspondant.

A compter du 1er janvier 1950: MM. Migeon, ingénieur de 1re classe (direction régionale des télécommunications de Paris); Rousselet, ingénieur de 1re classe (service des recherches et du contrôle techniques); Forest, ingénieur de 1re classe (direction régionale des télécommunications de Paris); Lecanu, ingénieur de 2e classe; Gousset, ingénieur de 3e classe; Bezie, ingénieur de 2e classe; Pointeau, ingénieur de 3e classe; Bournazzi, ingénieur de 2e classe; Sarazin, ingénieur de 2e classe; de Becdelièvre, Boutonnet et Mongas, ingénieurs de 1re classe; Bette, ingénieur de 2e classe; Gailhac et Darmon, ingénieurs de 1re classe (radiodiffusion-télévision française).

A compter du 1er janvier 1951: M. Michel, ingénieur de 1re classe (direction des services radioélectriques).

A compter du 21 janvier 1952: MM. Cardot (direction des services radioélectriques) et Morvan (administration centrale), ingénieurs de 1re classe.

A compter du 26 avril 1952: M. Selosse, ingénieur de 1re classe (Rennes).

A compter du 1er juin 1952: MM. Sarramegna (maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie), Monjoin (maintenu détaché au Maroc) et Le Gourrierec (administration centrale), ingénieurs de 1re classe.

A compter du 1er juillet 1952: MM. Demay, ingénieur de 1re classe (maintenu détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce); Henry, ingénieur de 1re classe (direction des services radioélectriques) et Job, ingénieur de 2e classe (service des recherches et du contrôle techniques).

A l'emploi d'ingénieur de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant.

Les ingénieurs de 2e classe désignés ci-après:

A compter du 1er janvier 1950: MM. Magal, Pettenati, Ameil, Cardot, Selosse, Sarramegna, Monjoin, Le Gourrierec, Demay, Polgnon, Henry et Chambolle.
A compter du 1er janvier 1951: M. Chauveau.
A compter du 16 avril 1951: M. Daguet.
A compter du 1er décembre 1951: M. Gerard.
A compter du 21 janvier 1952: MM. Cluzeau et Letort.
A compter du 26 avril 1952: M. Le Saget.
A compter du 1er juillet 1952: M. Lafore.
A compter du 1er août 1952: M. Bergeron.

A l'emploi d'ingénieur de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant.

Les ingénieurs de 3e classe désignés ci-après:

A compter du 1er janvier 1950: MM. Bour, Martin (H.), Blatrix, Guibert, Bucchini, Cottin, Breant, Voge, Morin et Martin (R.).
A compter du 16 octobre 1951: M. Blanc.
A compter du 21 octobre 1951: M. Dubois.
A compter du 1er décembre 1951: MM. Renard et Pellegrin.
A compter du 16 janvier 1952: M. Bernhart.
A compter du 21 janvier 1952: MM. Indjoudjian et Savoye.
A compter du 1er avril 1952: M. Jamet.
A compter du 26 avril 1952: M. Riche.
A compter du 1er juillet 1952: MM. Brion et Ferry.

REQUETES

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Blida en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Henri-Georges Butel, né le 17 mai 1926 à Blida, fils de Henri-Georges et de Catherine Filippi, domicilié à Médéa, brigadier à la 1-51-5e compagnie coloniale de transport, disparu le 4 mars 1949 à la suite d'un engagement à Khe-Tu près Langson (Nord-Viet-Nam).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Belfort en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Kanner (Isaac), né le 8 novembre 1913 à Mannheim (Allemagne), commerçant, domicilié à Belfort, disparu depuis le 4 mars 1943, date de son départ de Drancy pour le camp de Lublin-Maidaneck.

Gostynine (Pologne), née en 1909, fille de Hersz et de Jenta Najman, épouse Celemenski, domiciliée à Belfort, 3, place de la Grande-Fontaine, disparue depuis le 17 juillet 1942, date de son départ de Pithiviers pour Auschwitz.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Briey en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Rendel (Jakob), né le 26 janvier 1886 à Juzefow (Pologne), négociant en confection à Villerupt, arrêté par les Allemands le 24 février 1943, interné à Drancy et déporté le 4 mars 1943 à Dublin (Pologne) d'où il n'est plus revenu.

Olubieg Vel-Adamczyk (Jean), né le 1er novembre 1919, à Koszyce (Pologne), manœuvre à Hussigny, mobilisé en novembre 1939 dans l'armée polonaise en France, fait prisonnier de guerre en juin 1940 et interné au Stalag XVII B, d'où il n'est pas revenu. Il aurait été blessé grièvement le 8 mai 1945 en tentant de s'évader.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Condom en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Znatchko-Yavorsky (Apollon), fils de Paul et de Lydie Antonoff, né à Odessa (Russie) le 18 décembre 1898, époux de Coquel (Florine), ouvrier bûcheron demeurant à Castelnau-d'Auzan (Gers), disparu le 2 mai 1944 à Compiègne.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lyon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Grzesik (Henri-Joseph), né à Klimontow (Pologne) le 20 août 1921, qui aurait été arrêté à Lyon le 13 juin 1944 puis emprisonné au fort Montluc, à Lyon, et qui n'a pas reparu à son domicile depuis cette date.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Moulins en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Ressot (Claude), né le 30 octobre 1911 à Gouise, domicilié à Gouise, qui, prisonnier de guerre en Allemagne, n'a plus donné de nouvelles depuis le 24 juin 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Reims en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Goldstein, née Drajer (Janta-Laja), née le 20 avril 1912 à Skirniewice (Pologne), domiciliée à Reims, 19, rue de Tambour, internée à Drancy et déportée le 20 janvier 1944 à Auschwitz (Pologne).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Soissons en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Ponchert (Fidélie-Julien), né le 10 juillet 1923 à Retheuil (Aisne), y demeurant, disparu depuis le 31 août 1944, date où il a été arrêté par les troupes allemandes et emmené pour une destination inconnue.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Strasbourg en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Elise Ellingen, née Obstein le 3 mai 1892 à Giessen (Allemagne), arrêtée par les Allemands et internée au camp de Nexon (Haute-Vienne) le 29 août 1942.

Ellingen (Max), né le 12 avril 1886 à Giessen (Allemagne), interné à Drancy et déporté à Auschwitz le 31 août 1942.

Katz (Elfriede), née Ellingen le 16 janvier 1892 à Giessen (Allemagne), internée à Drancy et déportée à Auschwitz le 25 septembre 1942.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 13 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président de l'Assemblée nationale.
3. — Installation du président définitif.
4. — Nomination des six vice-présidents, des quatorze secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée nationale.
5. — Installation du bureau définitif.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.)
(9 membres au lieu de 10.)

Supprimer le nom de M. Levacher.

II. — GROUPE INDÉPENDANT PAYSAN

(41 membres au lieu de 40.)

Ajouter le nom de M. Levacher.

III. — GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS

(84 membres au lieu de 85.)

Supprimer le nom de M. Vallon (Louis).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 13 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République.
3. — Nomination des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République.

Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier.

(Créée en application de l'article 14, § 3, du règlement.)

Séance du jeudi 8 janvier 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, Coudé du Foresto, Jacques Gadoin, Vanrullen.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Longchambon.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 14 janvier 1953, à quinze heures trente (local n° 116):

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour la demande d'avis (n° 418, année 1952) tendant à ratifier le décret du 27 septembre 1949 approuvant une délibération prise le 2 juin 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le fonctionnement du service des douanes dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 419, année 1952) approuvant une délibération du 3 avril 1949 de Saint-Pierre et Miquelon en date du 1er décembre 1948 relative à la réduction des formalités douanières pour les marchandises ayant transbordé dans les ports étrangers admis pour le transfert en droiture;

Pour la demande d'avis (n° 420, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 19 avril 1949 approuvant une délibération prise par le grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 21 janvier 1949 demandant la prorogation pour une nouvelle période de six mois, à compter du 20 avril 1949, de la suspension des droits de douane;

Pour la demande d'avis (n° 421, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 1er août 1949 rejetant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar, relative à la réglementation douanière des entrepôts spéciaux des huiles minérales et des dépôts d'avitaillement d'huiles minérales;

Pour la demande d'avis (n° 422, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juillet 1949 approuvant une délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances concernant la réglementation douanière dans ce territoire (forme et énonciation des déclarations de douane);

Pour la demande d'avis (n° 423, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le grand conseil de

l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le régime des douanes dans le territoire;

Pour la demande d'avis (n° 421, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la prorogation, pour une nouvelle période de six mois, pour compter du 20 octobre 1949, de la suspension des droits de douane dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 425, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 426, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole;

Pour la demande d'avis (n° 427, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 5 novembre 1951 approuvant une délibération prise le 10 mai 1951 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 428, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie en date du 28 janvier 1949 tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie.

II. — Examen du projet d'avis de M. Delmas sur la proposition (n° 235, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 14 janvier 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nouvel échange de vues sur la proposition (n° 105, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République, à l'occasion de la participation de la France à l'armée européenne, à préserver la faculté d'assurer éventuellement la défense de l'Union française au moyen, notamment, de forces distinctes de l'armée européenne et, dans ce but, à compléter, conformément aux nécessités modernes, les dispositions de la loi du 7 juillet 1900 portant organisation de l'armée coloniale.

II. — Communication de M. Foccart sur son récent voyage en Indochine.

III. — Questions diverses.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 14 janvier 1953, à dix heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Nomination de rapporteur de la demande d'avis (n° 416, année 1952) sur un projet de décret rendant obligatoire en Nouvelle-Calédonie et dépendances la publication au *Journal officiel* du territoire des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Momo Touré sur la proposition de résolution (n° 121, année 1950) et les demandes d'avis (n°s 179, 211, 216, 248, année 1951) relatives au statut des chefs coutumiers en Afrique noire.

III. — Examen du « Plan d'études générales » et désignation des rapporteurs.

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JANVIER 1953

Séance du mardi 13 janvier 1953.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Renouvellement du bureau du Conseil économique.
2. — Nomination des membres des commissions.
3. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

La tirage de la première tranche de la loterie nationale 1953 a eu lieu à la salle Pleyel, le 7 janvier 1953, à 20 heures 30.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
9	gagnent.....	**2.000 F.**	**2.000 F.**
6	—	**2.000 F.**	**2.000 F.**
86	—	**3.000 F.**	**5.000 F.**
15	—	**4.000 F.**	**6.000 F.**
93	—	**6.000 F.**	**8.000 F.**
30	—	**8.000 F.**	**10.000 F.**
367	—	**10.000 F.**	**15.000 F.**
825	—	**14.000 F.**	**20.000 F.**
102	—	**18.000 F.**	**25.000 F.**
667	—	**20.000 F.**	**30.000 F.**
3.371	—	**40.000 F.**	**60.000 F.**
5.660	—	**40.000 F.**	**60.000 F.**
3.759	—	**40.000 F.**	**60.000 F.**
4.490	—	**60.000 F.**	**80.000 F.**
6.937	—	**60.000 F.**	**80.000 F.**
5.297	—	**80.000 F.**	**100.000 F.**
7.791	—	**80.000 F.**	**100.000 F.**
4.381	—	**100.000 F.**	**120.000 F.**
3.427	—	**120.000 F.**	**160.000 F.**
6.341	—	**160.000 F.**	**200.000 F.**
79.108	—	**200.000 F.**	**300.000 F.**
36.038	—	**200.000 F.**	**300.000 F.**
45.294	—	**200.000 F.**	**300.000 F.**
53.004	—	**200.000 F.**	**300.000 F.**
72.450	—	**200.000 F.**	**300.000 F.**
85.320	—	**400.000 F.**	**400.000 F.**
74.918	—	**400.000 F.**	**400.000 F.**
97.102	—	**400.000 F.**	**400.000 F.**
23.264	—	**600.000 F.**	**500.000 F.**
58.629	—	**600.000 F.**	**500.000 F.**
46.042	—	**1.000.000 F.**	**800.000 F.**

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
139.408	gagnent.....	**2.000.000 F.**	**1.000.000 F.**
066.477	—	**2.000.000 F.**	**1.000.000 F.**
158.999	—	**2.000.000 F.**	**1.000.000 F.**
082.469	—	**2.000.000 F.**	**1.000.000 F.**
242.742	—	**2.000.000 F.**	**1.000.000 F.**
244.772	—	**2.200.000 F.**	**1.200.000 F.**
217.507	—	**2.200.000 F.**	**1.200.000 F.**
247.874	—	**5.000.000 F.**	**2.500.000 F.**
211.718	—	**7.000.000 F.**	**3.000 000 F.**
003.170	—	**10.000.000 F.**	**4.000.000 F.**
213.785	—	**18.000.000 F.**	**5.000.000 F.**
136.863	—	**25.000.000 F.**	**15.000.000 F.**

Le prochain tirage aura lieu le 14 janvier 1953, à Suresnes.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacances de chaires.

Par arrêté en date du 24 décembre 1952, la chaire d'écriture sainte de la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Dennefeld, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 26 décembre 1952, la chaire d' « histoire des faits et doctrines économiques et économie politique approfondie » de la faculté de droit de l'université de Grenoble (dernier titulaire: M. Jeanneney, nommé agrégé à Paris) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 26 décembre 1952, la chaire de zoologie appliquée de la faculté de pharmacie de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Valette, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Avis de vacance du poste de directeur technique de la manufacture nationale de Sèvres.

Le poste de directeur technique sera prochainement vacant à la manufacture nationale de Sèvres.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant:

1° Demande sur papier libre;
2° Un *curriculum vitæ*;
3° Mention de leurs titres et diplômes;
4° Etat des services civils et militaires.

Aux termes de l'article 37 du décret du 11 février 1941, le directeur technique de la manufacture nationale de Sèvres est choisi parmi les anciens élèves des écoles suivantes d'enseignement supérieur appliqué à la technique et délivrant des diplômes créés ou reconnus par l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 1934:

Ecole polytechnique, école normale supérieure des mines, école centrale des arts et manufactures, école de physique et de chimie industrielle, etc.;

Parmi les anciens élèves de l'école normale supérieure (section des sciences), les techniciens pourvus du doctorat ès sciences ou diplômés d'ingénieur docteur.

Le titulaire de l'emploi peut être logé à la manufacture et perçoit un traitement brut annuel s'échelonnant de 818.000 F (correspondant à l'indice de début 450) plus indemnité de résidence: 158.500 F, à 988.000 F (correspondant à l'indice maximum 525) plus indemnité de résidence: 176.000 F, auquel viennent s'ajouter éventuellement le supplément familial de traitement et les allocations familiales.

Les candidatures devront être adressées dans un délai d'un mois, à dater de la présente insertion au *Journal officiel*, au directeur général des arts et des lettres, bureau du mobilier national et des manufactures nationales, 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Enseignement technique, jeunesse et sports

Avis de concours pour le recrutement de professeurs d'enseignement général lettres et sciences des centres d'apprentissage.

Un concours pour le recrutement de professeurs d'enseignement général lettres et sciences des centres d'apprentissage masculins et féminins s'ouvrira le 9 juin 1953.

Ce concours est ouvert:

a) Aux instituteurs titulaires âgés de quarante ans au plus;
b) Aux candidats âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus, admissibles à l'école normale supérieure de l'enseignement technique ou aux écoles normales supérieures de Fontenay ou de Saint-Cloud, dans la section correspondant à l'emploi postulé;
c) Aux candidats âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus, titulaires d'un des certificats d'études supérieures exigés pour une licence d'enseignement.

Pour l'inscription à ce concours, le certificat dit de « propédeutique » est considéré comme l'un des certificats composant une licence d'enseignement.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par le service des examens de l'inspection principale de l'enseignement technique de chaque académie; elles seront closes le 27 avril 1953.

Le règlement et les programmes de ce concours sont contenus dans une brochure publiée par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 13, rue du Four, à Paris (6e).

Tous renseignements sur la constitution du dossier d'inscription seront fournis aux candidats, sur demande, par le service des examens des inscriptions principales de l'enseignement technique.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier de Moulins (Allier).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu au centre hospitalier de Moulins (Allier), le 22 janvier 1953.

Peuvent participer à ce concours, les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter, les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 12 janvier 1953, à la direction du centre hospitalier de Moulins (Allier).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, à Versailles.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	7 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	8 janvier 1953 — Cours relevés avant Bourse	8 janvier 1953 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
704 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 25 .....
360 70	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 60 .....
1214 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1213 50 .....
8037 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8030 .. ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 31 DECEMBRE 1952	AU 24 DECEMBRE 1952
Encaisse or		200.186.679.272 »	200.186.679.272 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		30.831.754.901 »	30.728.492.358 »
Monnaies divisionnaires		4.117.151.986 »	4.153.286.412 »
Comptes courants postaux		29.403.872.476 »	23.739.219.743 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		5.500.000.000 »	32.100.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		172.000.000.000 »	173.900.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	624.005.426.008 »		
Effets escomptés sur l'étranger	226.569.991 »	994.738.199.040 »	948.608.020.159 »
Effets garantis par l'office des céréales (5)	57.042.471.300 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	313.453.731.741 »		
Effets négociables achetés en France (6)		274.003.270.945 »	282.092.354.094 »
Avances à 30 jours sur effets publics		25.172.872.000 »	22.160.006.000 »
Avances sur titres		9.795.956.187 »	7.782.028.812 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (7)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		35.767.284.635 »	27.966.460.221 »
Divers		39.853.200.092 »	33.433.743.954 »
Total		2.311.468.833.837 Fr.	2.266.948.803.358 Fr.

PASSIF		AU 31 DECEMBRE 1952	AU 24 DECEMBRE 1952
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.123.513.644.445 »	2.052.710.919.895 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	27.173.107 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	896.571.914 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	76.449.370.615 »	139.650.353.563 »	155.416.222.750 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	61.277.234.867 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (8)		307.189.880 »	306.639.731 »
Réserves mobilières légales (9)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		48.789.040.199 »	58.306.415.232 »
Total		2.311.468.833.837 Fr.	2.266.948.803.358 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1940).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(5) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(6) (Décret du 17 juin 1938).
(7) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(8) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES : 23, RUE DE LONDRES, PARIS

R. C. : Seine n° 276448 B.

Amortissement des obligations Etat 5 0/0 1925.

Liste des obligations sorties au tirage du 17 décembre 1952 et remboursables à partir du 1er février 1953, à raison de 454 F par titre.

2.708.401 à 500	2.839.401 à 500	3.030.401 à 500
2.710.201 à 300	2.839.801 à 900	3.031.101 à 200
2.713.301 à 400	2.842.101 à 200	3.040.801 à 900
2.714.201 à 300	2.842.601 à 700	3.045.801 à 900
2.718.201 à 300	2.845.701 à 800	3.049.501 à 600
2.724.701 à 800	2.852.701 à 800	3.049.601 à 700
2.725.001 à 100	2.855.801 à 900	3.049.801 à 900
2.728.501 à 600	2.859.801 à 900	3.051.901 à 052.000
2.734.601 à 700	2.868.101 à 200	3.054.601 à 700
2.735.301 à 400	2.870.401 à 500	3.055.501 à 600
2.738.601 à 700	2.878.501 à 600	3.056.401 à 500
2.740.401 à 500	2.878.801 à 900	3.056.501 à 600
2.740.801 à 900	2.879.101 à 200	3.058.401 à 500
2.742.201 à 300	2.883.801 à 900	3.059.001 à 100
2.745.101 à 200	2.896.201 à 300	3.061.201 à 300
2.748.501 à 600	2.901.001 à 100	3.063.401 à 500
2.749.101 à 200	2.904.101 à 200	3.066.401 à 500
2.750.401 à 500	2.905.601 à 700	3.069.101 à 200
2.751.201 à 300	2.915.301 à 400	3.070.301 à 400
2.753.301 à 400	2.916.601 à 700	3.073.601 à 700
2.755.501 à 600	2.916.901 à 917.000	3.074.601 à 700
2.758.001 à 100	2.917.101 à 200	3.075.301 à 400
2.760.201 à 300	2.920.701 à 800	3.076.001 à 100
2.760.601 à 700	2.926.001 à 100	3.078.401 à 500
2.763.001 à 100	2.927.501 à 600	3.080.101 à 200
2.764.101 à 200	2.930.601 à 700	3.081.801 à 900
2.765.701 à 800	2.935.801 à 900	3.085.501 à 600
2.771.501 à 600	2.936.701 à 800	3.088.401 à 500
2.777.701 à 800	2.944.001 à 100	3.088.501 à 600
2.778.101 à 200	2.945.101 à 200	3.091.901 à 095.000
2.779.601 à 700	2.945.601 à 700	3.098.901 à 099.000
2.782.501 à 600	2.950.301 à 400	3.099.301 à 400
2.782.901 à 783.000	2.960.501 à 600	3.099.801 à 900
2.784.701 à 800	2.960.601 à 700	3.100.801 à 900
2.784.801 à 900	2.964.501 à 600	3.103.701 à 800
2.788.001 à 100	2.966.901 à 967.000	3.104.401 à 500
2.788.401 à 500	2.974.801 à 900	3.107.901 à 108.000
2.791.301 à 400	2.980.701 à 800	3.108.201 à 300
2.793.701 à 800	2.983.301 à 400	3.109.401 à 500
2.793.801 à 900	2.984.001 à 100	3.118.701 à 800
2.795.201 à 300	2.987.501 à 600	3.119.701 à 800
2.795.801 à 900	2.988.301 à 400	3.120.801 à 900
2.799.501 à 600	2.995.501 à 600	3.123.801 à 900
2.801.701 à 800	2.997.401 à 500	3.125.001 à 100
2.805.901 à 806.000	2.997.801 à 900	3.125.501 à 600
2.807.901 à 808.000	2.999.401 à 500	3.129.801 à 900
2.808.001 à 100	3.000.601 à 700	3.130.201 à 300
2.809.801 à 900	3.002.101 à 200	3.131.801 à 900
2.812.501 à 600	3.004.501 à 600	3.137.801 à 900
2.814.301 à 400	3.017.201 à 300	3.146.601 à 700
2.822.001 à 100	3.018.701 à 800	3.148.201 à 300
2.822.601 à 700	3.021.301 à 400	3.149.501 à 600
2.826.501 à 600	3.021.801 à 900	3.152.901 à 153.000
2.832.801 à 900	3.023.901 à 024.000	
2.833.001 à 100	3.027.901 à 028.000	
2.833.901 à 834.000	3.030.001 à 100	

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Néant.

Amortissement des obligations Voies ferrées départementales du Midi 6 0/0.

Liste des obligations sorties au tirage du 17 décembre 1952 et remboursables à partir du 1er février 1953, à raison de 480 F par titre.

701 à 750	8.601 à 650	22.151 à 200
901 à 950	8.801 à 850	29.001 à 050
951 à 1.000	11.001 à 050	29.151 à 200
1.401 à 450	13.051 à 100	29.351 à 400
2.151 à 200	14.201 à 250	29.451 à 500
3.601 à 650	15.251 à 300	29.801 à 850
6.101 à 150	17.101 à 150	31.001 à 050
7.901 à 950	20.801 à 850	31.501 à 550
8.251 à 300	21.451 à 500	31.801 à 850

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Néant.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 20 novembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant au sieur Dequecker, par application de l'ordonnance gouvernementale du 5 octobre 1944, ordonnance de mise sous séquestre du 12 septembre 1946.

Par ordonnance en date du 20 novembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à la firme Allgemeine Gluhlampenfabrik A. G. de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 7 juin 1946.

Par ordonnance en date du 17 novembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens et droits appartenant à des sujets ennemis, détenus par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, mais en tant seulement qu'il porte sur les droits existant au nom de Léo Stein, dont l'unique héritier, de nationalité autrichienne, est le dénommé Friederich Stein, ordonnance de mise sous séquestre du 30 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 17 octobre 1952, le président du tribunal civil de première instance de Dreux (Eure-et-Loir) a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de M. Robert-Marcel Mazaud, industriel, et de Mme Marie-Louise Terrarossa, son épouse, demeurant ensemble à Paris, 38, rue Boileau.

Par ordonnances en date du 4 décembre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants, domiciliés à l'étranger:

Foos (Joseph), ayant été domicilié à Freyming, 72, rue du 3-Mai;

Spies (Jean), ayant été domicilié à Stiring-Wendel, 34, rue de la Forêt;

Mlle Bruch (Augustine), ayant été domiciliée à Lemberg;

Mme Hen (Mathilde), veuve Muller, domiciliée à Merzig (Sarre), 98, rue de Trèves,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 décembre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Julg (Jean-H), de nationalité allemande, à Schweigen, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 décembre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Leininger (Madeleine), née Burg, de nationalité allemande, à Schweighofen (Palatinat), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 décembre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Adam (Emma), née Hey, de nationalité allemande, demeurant à Oberottenbach, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 3 décembre 1952 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Engel (Albert), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 29 décembre 1945.

Par ordonnances en date du 12 décembre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants:

Becker (Catherine), épouse de Huff (Fritz), domiciliée à Sarreguemines;

L'entreprise dite « Molkerei Pirmasens » ayant eu son siège à Rohrbach-les-Bitche;

Epoux Buchholz (Henri), ayant été domiciliés à Schœneck, 55 *a*, rue Principale;

Reichart (Hélène), à Lehach (Sarre); Reichart (Friedrich-Wilhelm), à Wadrill (Sarre); Reichart (Johann-Heinrich), à Dudweiler (Sarre) et Reichart (Marie-Madeleine), à Sarrebruck (Sarre), cohéritiers de la succession sur les biens de Reichart (Michel), à Hundling,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 décembre 1952, le président du tribunal civil de Saint-Omer a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kauffer et Cie, ressortissant allemand, situés dans l'arrondissement de Saint-Omer, et a nommé le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département du Pas-de-Calais pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Reims a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Roger Finet, demeurant 1, rue de l'Arquebuse, à Reims, ordonnance de mise sous séquestre du 7 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 4 septembre 1952, le président du tribunal de première instance de Reims a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Tavernier (Raoul), demeurant 32, boulevard Roederer, à Reims, ordonnance de mise sous séquestre du 7 octobre 1944.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Les Genêts d'Or.** But: musique et activités culturelles. Siège social: presbytère de Bretagne-de-Marsan.

10 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Amicale des sapeurs-pompiers de Tiaret.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours; répartir le montant des gardes entre les adhérents. Siège social: route des Pins, Tiaret.

10 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association cantonale des écoles laïques du canton de Rebais.** But: encouragement de la scolarité dans le canton. Siège social: mairie de Rebais.

10 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association de chasse des Sablons.** But: syndiquer les propriétaires, cultivateurs et habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis, en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et récoltes. Siège social: salle Lelong, Saint-Siméon.

10 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association de la libre entreprise** transfère son siège social du 199, boulevard Saint-Germain, au 38, avenue Hoche, Paris.

10 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables nécessiteux de la ville d'Avesnes.** But: secourir par la délivrance de dons en nature ou en espèces les nécessiteux qui seront signalés à l'attention du comité. Siège social: 45, avenue de la Gare, Avesnes-sur-Helpe.

11 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles « Sidelor ».** But: grouper les parents des élèves inscrites à l'école; soutien de la vie de l'école et du personnel enseignant. Siège social: 7, rue de Metz, Homécourt.

11 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Football-Club Van Houten (F.-C. V. H).** But: pratique des exercices physiques, notamment le football, et créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 11, rue Lazare-Hoche, Boulogne-sur-Seine.

12 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Association locale des aides familiales rurales de Thiéffrain et Beurey.** But: procurer des aides familiales diplômées aux mères de famille surchargées ou à toute personne ayant besoin d'aide ou de soins. Siège social: chez M. Marisy, Thiéffrain.

15 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association d'éducation populaire de l'école primaire privée de la rue du Parc, dite école Saint-Brieuc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: école Saint-Brieuc, 4, rue du Parc, Saint-Brieuc.

15 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Amicale laïque d'Agnières.** But: éduquer et distraire sainement la population en resserrant les liens qui l'unissent à l'école publique. Siège social: école d'Agnières.

16 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Billard-Club thourottois.** But: pratique du jeu de billard. Siège social: chez M. Gayot, café de la Gare, Thourotte.

17 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Union sportive laveline (U. S. L.).** But: donner aux jeunes une formation physique suivant des principes éducatifs et sportifs; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: filature de la Vologne, Laveline-Devant-Bruyères.

17 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Bohal.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: au presbytère, Bohal.

18 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **La Raquette quimperloise.** But: pratique du tennis de table. Siège social: hôtel Moderne, Quimperlé.

18 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Le Bambou saint-laurentais.** But: obtenir, soit de l'Etat, soit du département, soit des communes, d'associations syndicales ou de particuliers, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Saint-Laurent-de-Médoc.

19 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Les Menuisiers de la région roannaise.** But: fournir à tous ses adhérents tous renseignements intéressant la profession de menuisier. Siège social: 36, rue Auguste-Micon, Roanne.

19 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association de défense de la vieillesse** transfère son siège social du 120, rue d'Avron, au 92, rue de Bagnolet, Paris.

22 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Société de pêche de l'Eglise-Blanche.** But: exercice du droit de pêche et répression du braconnage. Siège social: chez M. Peron, loge Begonrem en Bannalec.

22 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des compagnons selliers et cordonniers bottiers du devoir du tour de France et parties similaires** transfère son siège social du 16, rue des Quatre-Vents, Paris, au 84, rue de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

23 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction et de l'entraînement physique du corps; accorder un secours de maladie aux membres actifs. Siège social: mairie de Chavornay.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Amicale de la classe 1922 du canton de Saint-Dizier.** But: grouper tous les camarades faisant partie de la classe 1922; resserrer entre eux les liens de camaraderie; apporter aide et assistance à ses adhérents dans les moments pénibles. Siège social: café de l'Industrie, place Aristide-Briand, Saint-Dizier.

24 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale Saint-Sulpice.** But: distraire les jeunes, et notamment les jeunes ruraux. Siège social: rue du Moulin-Neuf, Seine-Port.

29 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Gais Lurons.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les membres; entr'aide mutuelle et organisation d'excursions. Siège social: 37, rue Ferrer, Fâches-Thumesnil.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

4 décembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 19 décembre 1952.) **Centre syndical des journalistes et publicistes roumains démocrates réfugiés.** But: défense des intérêts professionnels et moraux. Siège social: 24, avenue de La Bourdonnais, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire